Table des matières

		Pages	
Rési	umé	1	
I.	Introduction	9	
	Comment parvenir à réduire la pauvreté de moitié d'ici 10 L'importance des apports financiers extérieurs 12	à 2015?	
II.	Sources de financement passées et actuelles	15	
	L'enjeu de la mobilisation des ressources intérieures 15 Accroître le revenu et générer des ressources grâce au c 17 Investissement direct étranger 18 Autres flux de capitaux privés Aide publique au développement 21 Inverser la fuite des capitaux 21 Allégement de la dette	commerce 19	
III.	Evolution prévue des sources actuelles de financement	25	
IV.	Mesures en vue d'augmenter les ressources pour le développement	29	
	Mesures en vue d'accroître l'épargne intérieure et de la efficacement vers des investissements productifs	diriger	29
	Mesures visant à faciliter la croissance des exportations à court et moyen terme	s 31	
	Mesures visant à attirer une aide publique au développement accrue Mesures visant à attirer l'investissement étranger direct et d'autres flux de capitaux privés 35	33	
	Mosuros visant à róduire le fardeau de la dette extériou	ro	

Mesures en vue de créer une nouvelle architecture financière qui aborde les problèmes de l'Afrique 37

Mesures visant à atténuer l'impact de l'épidémie de VIH/sida sur la croissance 40

Références 43

Résume

e présent document vise à examiner les diverses mesures nécessaires pour assurer le financement de la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique et à présenter des moyens d'intervention aux ministres africains des finances pour examen. Il s'agit de mesures visant à accroître l'épargne intérieure et à l'employer efficacement pour réaliser des investissements productifs, à consacrer les ressources intérieures au développement plutôt qu'au service de la dette extérieure, à accroître l'efficacité de l'aide publique au développement (APD), à attirer les flux de capitaux privés, à encourager l'investissement étranger direct et à mettre fin à la fuite des capitaux. Le principal objectif de développement de l'Afrique est la lutte contre la pauvreté. Au Sommet du millénaire, les dirigeants du monde entier ont convenu de réduire de moitié la pauvreté en Afrique d'ici à 2015. Cela suppose que la consommation par habitant de plus de la moitié de la population africaine atteigne au moins un dollar par jour. Pour atteindre ce niveau, il faut que les pays africains enregistrent en moyenne une croissance de 8% par an pendant cette période. Ce taux de croissance élevé exige un taux d'investissement beaucoup plus important que ces pays n'ont connu dans le passé. En effet, on estime que le ratio investissement/PIB devrait atteindre au moins 25% contre les 19% actuels. Cependant, il est peu probable que les sources de financement traditionnelles, notamment l'épargne intérieure (privée comme publique) et l'épargne extérieure (aide publique au développement et flux de capitaux privés) puissent permettre de financer une telle croissance des investissements. Il est donc impératif de prendre des mesures pour accroître les apports de ressources intérieures et extérieures.

2. Le présent document détermine d'abord les ressources financières nécessaires pour atteindre le taux d'investissement requis puis analyse les tendances passées des flux de diverses sources tant intérieures qu'extérieures. Cette analyse vise à montrer une évolution très lente dans la plupart des pays, en grande partie du fait des caractéristiques structurelles des économies des pays africains et de leurs relations avec d'autres économies. Vient ensuite un examen succinct des tendances futures, si des mesures ne sont pas prises pour remédier à la

situation. Enfin, sont présentées diverses propositions tendant à accroître les flux de ressources de différentes sources.

- S'agissant de l'ampleur des ressources financières nécessaires, les 3. chiffres donnés dans le document se fondent sur des estimations faites par la CNUCED (2000) et la CEA (2000) pour atteindre des objectifs identiques en matière de croissance. Abstraction faite de l'épargne intérieure, il faudrait que le montant annuel actuel des flux de capitaux (9,5 milliards de dollars) double au cours des dix prochaines années pour porter le ratio investissement/PIB à 25% et que le ratio épargne/PIB atteigne 24% pour enregistrer des taux de croissance annuelle de 6% à 8%. Cela suppose que la proportion des flux de capitaux consacrée aux transferts réels de ressources se situe autour de 62%, le reste étant destiné à financer diverses transactions et réserves. En portant les flux nets de capitaux à 20 milliards de dollars, le taux d'investissement serait de 27%, taux qui a permis à la Malaisie d'atteindre un taux de croissance annuel de 8% dans les années 80, soit le taux visé par l'Afrique.
- 4. Le document fait également valoir que s'il est indispensable de mobiliser toutes les ressources intérieures pour réduire le déficit de ressources, il ne peut s'agir que d'un effort à long terme. Il faut donc d'urgence mobiliser des ressources extérieures pour financer le développement de l'Afrique. Pour réduire le déficit de ressources et attirer ensuite des ressources extérieures, les gouvernements africains devraient prendre les mesures ci-après.
- Mesures visant à accroître l'épargne intérieure et à l'employer ef-5. ficacement pour réaliser des investissements productifs. d'épargne moyen en Afrique est de loin inférieur aux taux observés dans les pays qui ont pu réduire la pauvreté de manière significative. De 1991 à 1996, le taux d'épargne moyen de tous les pays africains a été de 18%. Cette moyenne cache toutefois de grandes variations sur le continent. Par exemple, le taux d'épargne était de 20,3% en Afrique du Nord, de 24,1% pour les pays africains du G-5, de 9,2% pour ceux du G-14 et de 5,7% pour les autres pays d'Afrique subsaharienne. Par contraste, au cours de la même période, un groupe de pays d'Asie du Sud-Est qui ont réduit la pauvreté et réussi une industrialisation à forte intensité de ressources ont enregistré des taux d'épargne moyen de 31%.2 Étant donné que la grande majorité de la population africaine vit de l'agriculture, l'un des moyens les plus directs d'accroître l'épargne consiste à accroître le revenu des ménages car l'aptitude à épargner est fonction du niveau du revenu. Pour accroître considérablement le re-

_

¹ Les pays du G-5 sont le Botswana, Maurice, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie. Les pays du G-14 sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, le Sénégal, le Togo, le Ghana, l'Ethiopie, le Kenya, Maurice, le Mozambique, l'Ouganda et le Zimbabwe. Les autres pays d'Afrique subsaharienne sont les 20 autres pays d'Afrique subsaharienne à l'exclusion du G-5 et du G-14.

² Les pays d'Asie du Sud-Est sont la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande.

venu des ménages, il faut transformer l'agriculture de subsistance pratiquée actuellement en une activité commerciale orientée vers le marché. La modernisation de l'agriculture permettra de réduire les risques élevés liés à la production rurale grâce l'amélioration des systèmes d'irrigation, à l'adoption de techniques appropriées et à l'introduction de variétés culturales à haut rendement.

- 6. L'emprunt rural se heurte à des problèmes de rendement (prêts modestes), de choix conflictuels et de risques d'ordre moral. Du fait de ces problèmes, le coût des transactions est tellement élevé que le crédit s'en trouve rationné. On peut recourir aux marchés financiers officieux pour réduire les problèmes d'intermédiation financière en milieu rural. Par exemple, l'imperfection des marchés de crédit oblige les ménages à réaliser des investissements avec leur propre épargne. Les activités lucratives exigent souvent de lourds investissements, ce qui rend encore plus difficile la réalisation de telles activités par les ménages pauvres. Les associations d'épargne et de crédit tournants constituent un important moyen d'intermédiation financière en milieu rural et peuvent servir à créer ou promouvoir de petites entreprises.
- 7. Les pays africains doivent renforcer les institutions de crédit mutuel (bancaires ou non bancaires) et les rendre plus fiables. Tout système financier efficace évalue les entrepreneurs potentiels, mobilise l'épargne pour financer les activités les plus susceptibles d'accroître la productivité et diversifie les risques associés à ces activités novatrices. Ainsi, de meilleurs systèmes financiers offrent de meilleures chances pour assurer le succès des innovations et accélèrent la croissance économique. Il faudrait poursuivre les efforts visant à réduire les interventions des pouvoirs publics dans le secteur bancaire, ce qui raffermira les forces du marché et permettra une meilleure allocation des ressources. Il faudrait également renforcer l'infrastructure réglementaire et juridique pour les institutions non bancaires. Il s'ensuivrait une concurrence entre les banques - du fait du développement des marchés des obligations et des valeurs - ce qui favoriserait les services financiers et élargirait l'éventail d'instruments financiers disponibles pour accroître l'épargne. Il faudrait examiner les mesures novatrices permettant d'accroître le rendement, la sécurité et le coefficient de liquidité de l'épargne, notamment la privatisation des caisses nationales de sécurité sociale. Il faudrait également veiller à mettre en place un cadre réglementaire approprié car un contrôle efficace des systèmes financiers est indispensable pour le développement de systèmes financiers judicieux.
- 8. Les politiques qui ont permis de stimuler l'épargne privée et l'investissement sont notamment celles qui permettent de maintenir de faibles taux d'inflation, de réduire les incertitudes macroéconomiques, de consolider la situation financière et de réduire le fardeau de la dette extérieure. L'expérience récente a montré que les mesures propres à favoriser les réformes structurelles et réduire le déficit budgétaire sans réduire les investissements publics permettent également d'augmenter

les investissements privés. Il faudrait encourager les pays africains à poursuivre les réformes économiques judicieuses déjà en cours et à intensifier leurs efforts en vue d'entreprendre des réformes de la deuxième génération.

- Mesures visant à favoriser la croissance des exportations à court 9. et moyen terme. La plupart des pays africains ont poursuivi des politiques d'exportation fondées sur leur avantage comparatif immuable, qui est caractérisé par des ressources naturelles abondantes et une main d'œuvre non qualifiée. Pourtant, la part de l'Afrique dans le commerce mondial des produits primaires a baissé, principalement à cause de pratiques agricoles inefficaces, de techniques de commercialisation qui laissent à désirer, d'infrastructures insuffisantes, de conflits civils et d'une concurrence accrue des nouveaux producteurs de produits primaires. S'il est vrai que des mesures urgentes doivent être prises pour renverser la tendance à la baisse des exportations traditionnelles de l'Afrique, il n'en demeure pas moins que des efforts devraient être faits pour s'engager dans des industries à forte intensité de ressources à plus forte valeur ajoutée. Les pays africains devraient poursuivre leurs efforts visant à améliorer leur avantage comparatif en ayant recours à des stratégies d'industrialisation fondées sur la diversification verticale pour s'engager dans la transformation des produits primaires. Ces stratégies favorisent les exportations de produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre.
- Un obstacle majeur à ces stratégies demeure cependant une com-10. binaison de mesures protectionnistes et de subventions dans les pays avancés. Les tarifs douaniers appliqués aux pays africains sont régis par des accords au titre du Système généralisé des préférences et de la Convention de Lomé³ (qui sera bientôt renégociée). Au titre de ces accords, l'Afrique bénéficie d'un traitement préférentiel pour l'accès de ses produits aux marchés européens. Toutefois, elle se heurte à des obstacles les marchés internationaux. Par exemple, les Etats-Unis n'accordant pas de traitement préférentiel pour les textiles et les vêtements, les pays africains sont soumis au plein tarif moyen de 16,75%. L'Union européenne accorde des tarifs préférentiels aux textiles et aux vêtements africains au titre de la Convention de Lomé mais sous réserve de règles d'origine très strictes selon lesquelles les produits ne peuvent avoir un libre accès aux marchés que si au moins 85% de leur valeur a pour origine un pays bénéficiaire. Ainsi, le traitement préférentiel consenti est plus théorique qu'effectif.
- 11. L'Union européenne applique des contingents tarifaires aux produits agricoles de l'Afrique subsaharienne relevant de la Politique agricole commune (PAC). Ce contingentement limite le volume des importations faisant l'objet d'un traitement préférentiel : une fois que qu'un

_

³ A l'exception de l'Afrique du Sud qui a négocié un accord de libre échange avec l'Union européenne.

pays a épuisé son quota, ses exportations (marginales) suivantes ne bénéficie plus d'aucun tarif préférentiel. En outre, les exportations de produits primaires (produits agricoles, pêches, etc.) sont soumises à des règles d'origine beaucoup plus strictes que les produits manufacturés au titre de la Convention de Lomé. C'est ainsi que la totalité des matières destinées à la fabrication de produits à base de poisson doit avoir pour origine un pays ACP.

- 12. Il est indispensable d'adopter une politique des taux de change propre à promouvoir les exportations pour permettre à l'Afrique de tirer parti de son avantage comparatif, étant donné que le taux de change joue un rôle crucial en matière d'incitation à l'exportation. Tous les pays qui ont réussi à promouvoir l'exportation de produits manufacturés ont connu une dépréciation de leur taux de change réel, ce qui a entraîné une forte augmentation des prix intérieurs relatifs des produits marchands par rapport aux produits non marchands. À cet égard, il faudrait éviter des parités irréalistes et l'instabilité du taux de change réel
- Les pays africains devraient activement s'efforcer de conclure des 13. accords commerciaux régionaux car la petite taille de leurs économies ne permet pas de réaliser les économies d'échelle nécessaires pour les rendre compétitives à l'échelle mondiale. L'intégration régionale ouvre la voie à un cadre d'échanges et d'investissement plus large, engendre des relations interindustrielles verticales, encourage l'investissement direct étranger et favorise la diversification des exportations vers les marchés régionaux et mondiaux. La stratégie d'ouverture régionale est primordiale car elle sert de facteur extérieur de retenue en imposant des réformes commerciales propres à améliorer les conditions de vie. C'est important car les initiatives d'intégration régionale n'ont eu que résultats modestes en Afrique, essentiellement d'insuffisances dans la mise en œuvre. Bref, le processus d'intégration en Afrique est indispensable non seulement pour que le continent soit compétitif à l'échelle internationale mais aussi comme un mécanisme permettant de diversifier les risques, d'atténuer les effets de crises dues aux incertitudes de l'environnement économique mondial et africain et de réduire la pauvreté en augmentant le revenu des ménages.
- 14. Mesures visant à attirer une aide publique au développement accrue. L'aide est indispensable pour soutenir les réformes entreprises par de plus en plus de pays africains. En outre, le cadre d'orientation pour une utilisation plus efficace de l'aide est promoteur. Malgré l'importance de l'aide, les pays africains devraient s'affranchir sans heurts des niveaux élevés actuels d'APD nécessaires pour financer le développement économique et social. L'aide publique devra jouer un rôle de soudure en attendant que les investissements privés fournissent les ressources nécessaires et que les investissements publics puissent être réalisés par des financements à des conditions commerciales. On pense que l'aide étrangère représentera environ 95% des nouveaux fi-

nancements extérieurs nécessaires une fois que le déficit de ressources aura été réduit grâce aux échanges, le reste provenant des flux de capitaux privés. À la fin de la période de 15 ans, en combinant l'allégement de la dette avec des réformes du régime actuel de l'aide et de meilleures politiques, on pourrait adopter un régime alliant l'APD aux flux de capitaux privés.

- 15. Pour accroître les flux d'aide, les pays africains et leurs partenaires de développement devraient faire en sorte que l'aide soit plus efficace en rendant les programmes des donateurs plus cohérents et en les axant sur la lutte contre la pauvreté. De même, les pays bénéficiaires devraient coordonner et gérer plus efficacement les dépenses publiques. À cette fin, il faudrait renforcer le cadre général des politiques et rendre plus transparentes les institutions de gestion de l'aide. À cet égard, l'introduction du Document sur la stratégie de réduction de la pauvreté offre d'énormes possibilités pour faire des programmes de réduction de la pauvreté contrôlés effectivement par les pays l'élément central des relations entre les pays africains et leurs partenaires extérieurs en matière d'aide.
- 16. Il faut que les partenaires extérieurs de l'Afrique jouent un rôle de premier plan dans des secteurs stratégiques donnés. Ainsi, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne pourraient s'attacher à financer des projets de réalisation d'infrastructures régionales. La raison en est que ces projets (routes, chemins de fer et ports) permettront de réduire le coût des affaires en Afrique en facilitant le commerce transfrontalier et en élargissant l'accès des biens au marché. Les initiatives régionales contribueront à transformer les structures économiques dans la région. Enfin, des mesures novatrices, visant notamment à encourager la mise en place d'infrastructures par le biais de concessions et de projets de construction-exploitation-transfert, devraient être envisagées.
- Mesures visant à attirer l'investissement direct étranger et 17. d'autres flux de capitaux privés. L'investissement direct étranger est la forme la plus importante des flux de capitaux destinés aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui disposent de marchés de capitaux suffisamment développés. Il joue un rôle important en soutenant les investissements financés par des fonds propres, contribue à l'expansion des technologies par l'apprentissage, accroît la productivité et favorise le transfert de compétences. L'Afrique doit tirer parti des capitaux étrangers pour atteindre les niveaux de productivité nécessaires pour relever les niveaux de vie. L'investissement direct étranger peut certes fournir les 5% de ressources extérieures nécessaires dans l'immédiat mais l'objectif est de faire en sorte que les flux de capitaux privés représentent 70% des financements extérieurs nécessaires à moyen terme et 100% à long terme. Pour y parvenir, les pays doivent prendre des mesures concertées sur plusieurs plans, notamment améliorer les infrastructures, renforcer les systèmes bancaires, développer les mar-

chés de capitaux en accélérant les privatisations et en élargissant la base d'investisseurs locaux, mettre en place un cadre réglementaire approprié et un code d'investissement plus libéral, adopter des politiques du travail plus compétitives tout en créant et en faisant fonctionner des institutions de perfectionnement des ressources humaines, réformer le système judiciaire et juguler la corruption. Il importe que ces mesures soient appliquées de manière intégrée et non parcellaire.

- Mesures visant à réduire le fardeau de la dette extérieure. 18. L'initiative PPTE renforcée permet aux pays d'emprunter alors même qu'ils bénéficient d'un allégement de la dette pour régler d'autres obligations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il importe que les paiements ainsi effectués ne ralentissent pas la croissance. La principale question qui se pose est de savoir comment faire en sorte que l'allégement de la dette favorise la croissance afin de réduire constamment la pauvreté. Les pays créanciers devraient reconnaître l'allégement de la dette comme une forme d'APD nouvelle et accrue qui vise explicitement à raffermir la croissance et la lutte contre la pauvreté. Pour que l'allégement de la dette favorise la croissance, elle doit intervenir tôt. À l'heure actuelle, il y a opposition entre l'allégement rapide de la dette et les stratégies de réduction de la dette contrôlées par les pays, dont l'élaboration est une œuvre de longue haleine.
- 19. Les gouvernements africains devraient envisager de fournir au secteur privé des ressources provenant de l'allégement de la dette pour créer des emplois. Il faudrait surveiller étroitement les emprunts futurs pour empêcher que les problèmes de surendettement se posent de nouveau.
- Mesures visant à encourager une nouvelle architecture financière 20. qui réponde aux problèmes de l'Afrique. Il est admis que les efforts entrepris actuellement pour concevoir une nouvelle architecture financière internationale ne tiennent pas suffisamment compte des difficultés particulières qu'éprouvent les marchés fragmentés africains à attirer des capitaux privés. Tout en reconnaissant la nécessité de réformer les institutions financières nationales et de rendre leurs opérations plus transparentes, il convient d'indiquer que toute réforme des institutions financières internationales devrait viser à mettre en place des règles plus équitables pour l'application d'un système réglementaire de gestion des flux de capitaux internationaux. Les pays africains devraient mieux faire entendre leur voix dans le fonctionnement d'une structure financière internationale plus transparente. La principale priorité pour les gouvernements africains est de faire en sorte que les nouvelles institutions financières favorisent des flux de capitaux efficaces des pays développés en direction des pays africains. En ce qui concerne le rôle futur du FMI, il convient d'appuyer le point de vue selon lequel le Fonds devrait limiter ses activités à trois fonctions: consentir des prêts à court terme aux pays touchés par des crises macroéconomiques, fournir des conseils par la concertation et recueillir des

données macroéconomiques et des informations sur les marchés financiers.

- 21. Il faut cependant noter que les programmes d'ajustement appuyés par le Fonds ont souvent échoué par le fait que l'attention voulue n'a pas été accordée à la pauvreté et que les réformes étaient mal articulées, notamment la libéralisation financière prématurée. Ces politiques ont causé des difficultés qui auraient pu être évitées. À cet égard, les pays africains se sont félicités de l'introduction de la facilité de réduction de la pauvreté et de croissance et de la possibilité qui leur est offerte d'élaborer leurs propres documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté. Cette nouvelle modalité permet aux pays de mieux contrôler les programmes de développement, met l'accent sur la lutte contre la pauvreté et encourage une participation élargie à la conception et au suivi de ces programmes. Cependant, d'aucuns se sont inquiétés des risques de voir ce processus être assorti de conditions supplémentaires.
- 22. Mesures visant à atténuer les effets de l'épidémie de VIH/sida sur la croissance. Il est maintenant évident que l'épidémie de VIH/sida aura des conséquences graves sur le taux de croissance économique de l'Afrique, et donc sur ses besoins de financement. On estime à entre deux milliards et 10 milliards de dollars par an le montant nécessaire pour faire face à cette crise; pourtant, le niveau de l'aide publique au développement consacrée à cette maladie est lamentablement insuffisant. Le fait que la moitié des victimes du sida au monde se retrouve en Afrique de l'Est et en Afrique australe, où le taux d'adultes séropositifs était de 11,4% en 1997 et de plus de 25% dans deux pays atteste l'ampleur des ressources financières nécessaires.
- Selon les estimations, la maladie coûtera à la région 1% à 2% de son PIB par an du fait des changements démographiques provoqués par l'augmentation de la mortalité. Ainsi, les changements de la structure démographique entraîneront un taux de dépendance plus élevé (un plus grand nombre d'orphelins) et une modification profonde de la structure par âge et par sexe de la population. Selon le modèle d'épargne par cycle de vie, ces changements influeront considérablement sur le comportement des ménages en matière d'épargne. Par conséquent, les investissements pourraient aussi être réduits à mesure que l'épargne se réduit et les apports extérieurs pourraient aller décroissant à moins qu'une augmentation de l'aide étrangère ne vienne compenser la baisse éventuelle de l'investissement direct étranger. L'épargne publique pourrait pâtir d'une augmentation du déficit public (du fait l'augmentation des dépenses de santé, de la baisse des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses liées aux retraites) et l'épargne privée (hors ménages) peut pâtir d'une baisse des bénéfices des entreprises du fait d'une baisse de la productivité de la maind'œuvre.
- 24. La pauvreté et les inégalités vont probablement augmenter car

l'épidémie crée un cercle vicieux. Elle réduit la croissance économique, ce qui accroît la pauvreté, qui favorise à son tour la propagation rapide du VIH/sida car les ménages n'arrivent plus à se nourrir convenablement et leur santé s'en ressent, ce qui réduit leur résistance aux infections éventuelles. Outre le fait qu'elle réduit le revenu et la richesse des ménages touchés, l'épidémie peut accroître les inégalités de revenu en rendant plus rare la main-d'œuvre qualifiée.

- 25. Le VIH/sida pose un problème grave et il clair que les pays africains auront besoin d'une aide extérieure considérable pour y faire face. On trouvera ci-après des mesures qui pourraient être prises pour accroître les flux de ressources en vue de lutter contre la maladie. En premier lieu, les 2 milliards à 10 milliards de dollars par an qui, selon les estimations, seraient nécessaires pour faire face à la crise devraient être fournis sous forme de subventions et non de prêts. L'offre faite récemment par les Etats-Unis de prêter chaque année 1 milliard de dollars pour financer l'achat de médicaments contre le sida dans 24 pays d'Afrique subsaharienne a été rejetée par l'Afrique du Sud et la Na-D'autres pays de la région ont émis d'importantes réserves quant au bien-fondé de cette initiative qui consisterait à s'endetter davantage à des conditions de marché (7%) à un moment où nombre de pays fortement endettés de la région recherchent un allégement de leur dette. De même, le Malawi a rejeté un prêt de la Banque mondiale d'un montant de 40 millions de dollars visant à ralentir la propagation de la maladie.
- 26. En deuxième lieu, il faudrait faciliter l'accès aux médicaments génériques du VIH/sida qui sont meilleur marché. Le problème, c'est que les brevets des produits pharmaceutiques sont en vigueur pendant 20 ans à compter de la date où la demande a été faite. En raison de la protection dont jouissent les produits brevetés, leurs prix sont dix fois plus élevés que ceux des produits génériques de même nature. Dans le cadre de l'OMC, les sociétés pharmaceutiques font tout pour faire appliquer les droits aux brevets dans le monde entier. Cependant, le doit commercial international permet des assouplissements dans certains cas. Par exemple, au titre de « l'octroi obligatoire de licences », un gouvernement peut répondre à une situation d'urgence (comme le VIH/sida) en permettant l'utilisation d'un brevet crucial dans son pays sous certaines conditions fixées par les pouvoirs publics. Le titulaire du brevet peut par exemple bénéficier de redevances. En outre, l'accord d'octroi obligatoire de licences peut être examiné par l'Organisation mondiale du commerce. Les partenaires de développement de l'Afrique devraient appuyer activement la production de médicaments génériques bon marché en octroyant des licences ou en ne tenant pas compte des brevets. Ces mesures contribueront considérablement à accroître les flux de ressources pour combattre la maladie.

I. Introduction

l'intervention aux ministres africains des finances pour examen. Le document appelle l'attention des décideurs africains et des partenaires de développement sur la nécessité de trouver de nouvelles méthodes pour financer le développement de l'Afrique.

2. Le principal défi que doit relever l'Afrique en matière de développement à l'aube du nouveau millénaire consiste à trouver les moyens de réduire l'ampleur et l'étendue de la pauvreté dans la région tout en transformant la structure de son économie. Faire de la réduction de la pauvreté l'élément central des initiatives de développement en cours est d'autant plus nécessaire que la pauvreté est généralisée et profonde et qu'elle ralentit le progrès économique et social. Des statistiques concernant l'Afrique subsaharienne sont données dans cette section pour illustrer cette situation. Comme l'indique le tableau 1, à l'heure actuelle, 52% de la population de l'Afrique subsaharienne vit au-dessous du seuil de pauvreté d'un dollar par personne par jour, calculé sur la base des chiffres de 1995. La pauvreté est très prononcée en milieu rural, où 59% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté d'environ 26 dollars par mois par personne. Le fait que les pauvres des zones rurales dépensent en moyenne seulement 14 dollars par personne par mois témoigne de l'ampleur de la pauvreté dans ces zones.

Tableau 1: La pauvreté en Afrique subsaharienne

	Zones rura-	Zones ur-	Total		
	les	baines			
Coefficient par tête (%)	58,72	43	51,88		
Seuil de pauvreté	25,9 dollars	43,4 dollars	31,4 dol	1-	
			lars		
Dépenses des pauvres	14,4 dollars	26,9 dollars	17,6 dol	I -	
			lars		
Elasticité*: Croissance des	- 0, 80	- 0,89	-0,85		
revenus					
Élasticité: Coefficient de Gini	0,535	1,616			

Source: Ali et Thorbecke, 1998a, 1998b

Les dépenses des pauvres s'entendent des dépenses par personne par mois, exprimées en dollars de 1995.

Elasticité*: Élasticité sectorielle de la pauvreté par rapport au revenu en fonction du coefficient par tête.

3. Le tableau 1 montre comment la pauvreté évolue par rapport aux changements intervenant en matière de revenu et de répartition des revenus (coefficient de Gini). En Afrique subsaharienne, la pauvreté rurale comme la pauvreté urbaine évolue en fonction de la croissance des revenus - une augmentation des revenus de 1% entraîne une réduction de la pauvreté de 0,8% et de 0,9% respectivement dans les zones rurales et dans les zones urbaines (en termes de coefficient par tête). Il ressort de ces conclusions qu'en Afrique subsaharienne, la pauvreté rurale est plus fonction de la croissance des revenus que de leur répartition alors que la pauvreté urbaine est comparativement plus fonction des changements intervenant dans la répartition des revenus. Il s'ensuit donc que l'Afrique doit consacrer une part considérable de ses ressources à la lutte contre cette pauvreté humiliante dans les années à venir.

Comment parvenir à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015?

4. Dans cette section, sont d'abord examinées les initiatives prises par le passé pour calculer les ressources nécessaires pour réduire de moitié la pauvreté en Afrique d'ici à 2015 puis sont présentées des initiatives plus récentes au titre desquelles les pays africains sont regroupés selon leur niveau de développement économique. Pour réduire de moitié la pauvreté actuelle en 15 ans, il faudrait réorganiser complètement les structures de production de la région afin d'enregistrer des taux de croissance soutenue que la région n'a jamais connus. Pour que la consommation par habitant atteigne au moins un dollar par jour, il faudrait, selon la CEA et d'autres sources, que les pays africains enregistrent en moyenne une croissance de 8% par an pendant cette période.⁴ Ce taux de croissance élevé exige un taux d'investissement beaucoup plus important que ces pays n'ont connu dans le passé. En effet, on estime que le ratio investissement/PIB devrait atteindre au moins 25% contre les 19% actuels. Cependant, il est peu probable que les pays africains puissent trouver les ressources nécessaires pour financer une telle croissance des investissements par des sources classiques, notamment l'épargne intérieure (privée comme publique) et l'épargne extérieure (aide publique au développement et flux de capitaux privés). Il est donc impératif de prendre des mesures pour accroître les apports de ressources intérieures et extérieures.

⁴ Il convient de faire une mise au point. Les calculs des ressources nécessaires pour engendrer des taux de croissance permettant de réduire la pauvreté se fondent sur le modèle Harrod-Domar, selon lequel la croissance est proportionnelle à l'investissement en fonction d'une constante qui est la réciproque du coefficient marginal de capital. L'idée sous-jacente est que le taux d'investissement est faible parce que le taux d'épargne est faible mais que l'aide étrangère (ou les apports de capitaux privés et l'investissement étranger direct) contribuera à financer des investissements supplémentaires. En d'autres termes, l'augmentation de l'aide permettra d'augmenter les investissements, ce qui favorisera la croissance. Le modèle se fonde sur deux liens à court terme: le lien entre l'aide et l'investissement et le lien entre l'investissement et la croissance. Malheureusement, aucun de ses liens ne semble solide à court terme (Easterly, 1997).

- 5. La CNUCED (2000) a mis au point divers scénarios pour calculer les ressources nécessaires pour mettre l'Afrique sur la voie d'une croissance soutenue de 6% sur une période de dix ans ou plus. Ces scénarios se fondent sur des ratios investissement/PIB variables (22% à 25%) et un taux d'épargne initial de 13% (qui passe à 18%) pour déterminer que les apports publics nets de capitaux, qui s'élèvent actuellement à 9,5 milliards de dollars, devront au moins doubler pour engendrer les taux de croissance permettant de réduire considérablement les flux d'aide au cours de la période de dix ans, jusqu'à ce que le niveau de l'aide soit inférieur à ce qu'il était au départ. Cela suppose que la proportion des flux de capitaux consacrée aux transferts réels de ressources se situe autour de 62%, le reste étant destiné à financer diverses transactions et réserves. En portant les flux nets de capitaux à 20 milliards de dollars, le taux d'investissement serait de 27%, taux qui a permis à la Malaisie d'atteindre un taux de croissance annuel de 8% dans les années 80, soit le taux visé par l'Afrique. Pour mieux analyser les ressources nécessaires pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, les pays africains ont été divisés en trois groupes sur la base d'un indicateur composite mis au point par Guillaumont, Guillaumont et Varoudakis en 1999: les cinq pays les plus performants (G5), le groupe de 14 pays d'Afrique subsaharienne potentiellement émergents (G18) et le reste des pays d'Afrique subsaharienne (G18). Cet échantillon de 37 pays a été retenu à cause des données disponibles.
- 6. Le groupe des cinq pays les plus performants (G5). Ces pays ont montré qu'ils peuvent adopter des réformes durables et réalisé une diversification structurelle; ils peuvent donc résister à des chocs extérieurs éventuels. Ils montrent de fortes tendances positives en matière d'infrastructures de base, des niveaux d'éducation élevés qui s'améliorent sans cesse, une compétitivité à l'échelle internationale ainsi que des marchés de capitaux solides. Le G5 comprend le Botswana, Maurice, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie. L'Égypte et l'Algérie ont certes enregistré par moments de bons résultats mais leur situation économique n'a pas connu d'amélioration continue pour qu'ils soient être classés dans le G5.⁵
- 7. Le groupe des 14 pays d'Afrique subsaharienne potentiellement émergents (G14). Ces pays ont des potentialités pour prendre leur essor au cours de la période de 15 ans prévue. Ils ont fait d'énormes progrès pour éliminer les déséquilibres macroéconomiques et les distorsions des prix relatifs, y compris l'inflation, les déficits budgétaires, les taux de change sur le marché noir et les taux de change réels inappropriés. Comparés aux autres pays d'Afrique subsaharienne, les pays du G 14 sont en mesure de développer leur secteur financier sans que leur système financier subisse de graves distorsions. En outre, ces pays con-

_

⁵ L'indicateur composite utilisé pour classer les pays a été élaboré à partir d'une série de variables: cinq variables de politique macroéconomique et structurelle, sept variables pour les résultats économiques et deux indicateurs des conflits intérieurs et extérieurs.

naissent moins d'instabilité politique, ce qui peut leur permettre d'appliquer des politiques plus judicieuses pendant la période prévue. La moitié de ces pays font partie de la zone franc CFA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Sénégal et Togo), le reste étant le Ghana, l'Éthiopie, le Kenya, la Mauritanie; le Mozambique, l'Ouganda et le Zimbabwe.

- 8. Le groupe des 18 autres pays d'Afrique subsaharienne. Ces pays ne satisfont pas le critère d'une amélioration soutenue des résultats économiques. Outre les différences avec le G 14 présentées ci-dessus, deux autres grandes différences les séparent de ce groupe. Premièrement, les prévisions indiquent un niveau d'investissement beaucoup plus faible pour le G 18 que pour le G 14 (14,2% contre 20,5%). Deuxièmement, le G 14 montre des politiques macroéconomiques plus appropriées et moins de déséquilibres structurels (en matière de commerce et de finance) que le G 18.
- 9. Pour réduire la pauvreté de moitié dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne d'ici à 2015, il faut que la pauvreté baisse de 4,5% par an. Étant donné l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance générale du revenu (-0,85%) en Afrique subsaharienne et sur la base d'une répartition fixe du revenu, il faut un taux de croissance par habitant de 4,5% à 4,9% par an pour réduire la pauvreté de moitié. Il faudrait des investissements équivalant à environ 44% du PIB en Afrique subsaharienne pour engendrer un taux de croissance générale du PIB de 7,7%.
- 10. Du fait du taux d'épargne intérieure de 11%, le G 14 éprouvera d'énormes difficultés à combler le déficit de ressources de plus de 30% du PIB afin de réaliser les investissements nécessaires (44% du PIB) pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Étant donné les flux actuels d'aide publique au développement (APD), qui représentent environ 14,4% du PIB, le G 14 fait face à un déficit financier supplémentaire équivalent à 18% du PIB qu'il faut combler chaque année pour atteindre l'objectif visé.
- 11. En revanche, l'Afrique du Nord n'aura probablement pas autant de difficultés financières à réduire de moitié la pauvreté, un investissement équivalant à environ 21% du PIB étant nécessaire pour engendrer la croissance requise sur une période donnée. Étant donné que la sous-région enregistre un taux d'épargne intérieure d'environ 19% et des flux d'APD de 2%, elle pourra soutenir sa croissance en vue d'atteindre l'objectif visé.
- 12. Les pays qui éprouveront le plus de difficultés à financer le déficit financier sont ceux du G 18. En effet, ils enregistrent un taux d'épargne plus faible alors qu'il leur faut un taux de croissance plus élevé pour réduire la pauvreté de moitié et un taux d'investissement plus élevé pour soutenir le taux de croissance plus élevé allant de pair avec un co-

efficient marginal de capital plus élevé (plus d'investissement par unité de produit). La conséquence en est un énorme besoin de ressources extérieures et un déficit financier résiduel pour ces pays qui ont déjà bénéficié du niveau le plus élevé d'aide (21% du PIB). Étant donné qu'ils enregistrent actuellement un taux d'épargne de 7% et des flux d'APD équivalant à 21% de leur PIB, il leur restera à combler un déficit équivalant à 16% du PIB.

L'importance des apports financiers extérieurs

- 13. Il importe de souligner le rôle que jouent les apports financiers extérieurs pour ce qui est d'assurer une croissance durable et de réduire la pauvreté. Il convient par conséquent d'examiner le lien entre la croissance économique, la réduction de la pauvreté, le commerce internationale et les apports financiers extérieurs. Il faut noter tout d'abord que la croissance économique est une condition nécessaire mais pas suffisante pour réduire la pauvreté. Mais comment une économie croîtelle? La réponse évidente est que pour assurer la croissance économique il faut créer des richesses. Comment un pays crée ou accroît-il des richesses? Un pays accroître ses richesses en accumulant du capital tant matériel (comme les machines) qu'humain (grâce à l'éducation), qui est ensuite utilisé pour créer davantage de biens productifs. Ainsi, grosso modo, la richesse se crée grâce à un cycle vertueux d'investissements en faveur des populations et des machines qui engendrent d'autres investissements.
- 14. Cependant, dans une économie fermée (une économie qui n'a pas d'échanges avec le reste du monde), l'aptitude du pays à investir sera essentiellement fonction de son niveau d'épargne. En d'autres termes, dans une économie fermée, la valeur de l'épargne doit être égale à celle des investissements. En revanche, lorsque le pays est ouvert (c'est-à-dire qu'il participe au commerce international) le lien entre l'épargne intérieure et les investissements est brisé. En effet, le pays n'a plus besoin de compter sur sa propre épargne. Il peut profiter de l'épargne excédentaire du reste du monde en important des capitaux, c'est-à-dire en empruntant.
- 15. Comment un pays peut-il le mieux avoir accès à l'épargne excédentaire du reste du monde pour augmenter sa faible épargne intérieure? En ayant recours au commerce international, c'est-à-dire à l'échange de biens et services produits localement contre des biens et services produits dans d'autres pays. Le commerce international permet à un pays de créer des richesses en produisant des biens pour lesquels il a un avantage comparatif. Il existe un lien entre le commerce et les apports financiers extérieurs car la différence entre l'épargne intérieure brute d'un pays et ses investissements intérieurs bruts est illustrée par son compte des opérations courantes, qui permet de mesurer les échanges de biens et services. Lorsque l'épargne est inférieure aux investissements, le compte des opérations courantes est déficitaire. Cela signifie qu'il entre dans le pays plus de biens et services qu'il n'en sort. Étant

donné que cette différence doit être réglée, il faut compenser le déficit du compte des opérations courantes par des emprunts extérieurs d'un montant équivalent (prélevé sur l'épargne extérieure excédentaire) ou par des investissements étrangers.

- 16. Sans le commerce international, un pays pauvre qui accumule peu de capitaux ne serait pas en mesure de créer suffisamment de richesses pour sortir de la pauvreté. En participant au commerce international, un pays pauvre peut emprunter pour financer sa croissance. Avec le temps, les exportations engendrées par les investissements réalisés grâce aux apports financiers extérieurs engendreront un excédent commercial à mesure que le pays exporte davantage et de meilleurs biens et services, d'où l'importance du commerce pour l'accès aux financements extérieurs.
- 17. Selon les documents publiés récemment sur le développement, la faible croissance enregistrée en Afrique au cours des trois dernières décennies est imputable aux faibles niveaux d'accumulation de capitaux. Les raisons exposées plus haut ont amené à accorder plus d'attention au faible taux d'épargne enregistré dans la région (Banque mondiale, 1994). Pour l'ensemble de la région, le taux d'épargne intérieure n'a représenté en moyenne que 14% du PIB dans les années 80, contre 23% pour l'Asie du Sud-Est et 35% pour les nouveaux pays industrialisés (Corée, Chine et Singapour). En 1997, le taux d'épargne n'était que de 9,5% dans la plupart des pays d'Afrique après être tombé à 6,5% en 1995. Outre le fait qu'il est généralement faible, le taux d'épargne n'a cessé de baisser au cours des trente dernières années dans la plupart des pays, dépassant rarement 15% du PIB. Les augmentations éventuelles des taux d'épargne ont été très modestes.
- 18. Au fil des ans, diverses raisons ont été avancées pour expliquer le faible niveau d'accumulation de capital et la faible croissance en Afrique (voir Easterly et Levine, 1997; Sachs et Warner, 1997; Bloom et Sachs, 1998; Collier et Gunning, 1999, etc.). L'élément commun à ces diverses explications est le fait que le faible niveau d'accumulation de capital est lié à la participation limitée au commerce mondial. Divers facteurs sont à l'origine de cette situation, dont les politiques macroéconomiques peu judicieuses, les politiques commerciales introverties, la faiblesse des institutions, le développement insuffisant des structures du marché, la géographie (enclavement), les conflits et les maladies.
- 19. En effet, la question du commerce dans le contexte de la mondialisation récente est de plus en plus évoquée lorsqu'on parle des problèmes de croissance et de développement en Afrique, d'autant qu'il est évident que le commerce a été la rampe de lancement qui a mis l'Asie de l'Est sur la voie d'une croissance soutenue. La croissance a permis à l'Asie de l'Est d'attirer davantage de ressources financières extérieures pour assurer son développement. Radelet et Sachs (1998) ont noté que malgré les récentes crises qu'ont connues les économies des pays d'Asie

du Sud-Est, la structure de base permettant de participer au commerce mondiale qui s'est développée au cours des trois dernières décennies demeure pour l'essentiel valable.⁶ En Afrique, en revanche, la fondement peu solide de nombreuses économies se traduit par des liens limités avec le monde extérieur. Au début des années 90, le continent, qui n'a pu diversifier sa structure d'exportation ni attirer les flux d'investissement direct et d'investissement de portefeuille, a été pratiquement négligé par les forces dynamiques qui ont submergé les systèmes commerciaux et financiers grâce aux technologies de l'information et des communications. En ne participant activement au commerce mondial, de nombreux pays n'ont pu profiter des énormes possibilités offertes d'engranger les devises indispensables pour mettre en place l'infrastructure matérielle nécessaire pour accroître l production. On craint à juste titre que l'Afrique ne soit 'marginalisée' dans le processus d'intégration mondiale et d'instauration d'un nouvel ordre international si des mesures concrètes ne sont pas prises pour permettre au continent d'occuper une place de choix dans le concert des nations grâce au commerce.

20. Bref, l'Afrique doit élaborer un cadre et une stratégie pour combler son déficit de ressources afin de réduire la pauvreté de moitié en 15 ans. Si pour y parvenir, il faut prendre des mesures efficaces pour mobiliser les ressources intérieures, il n'en demeure pas moins qu'à court terme, il faudra s'attacher à mobiliser les ressources extérieures. Toutefois, la mobilisation des ressources extérieures sera largement fonction de la manière dont la région se positionne sur le marché mondial.

21. Le présent document fait un récapitulatif des questions les plus importantes quant à la façon dont les pays africains peuvent mieux se positionner comme indiqué. Partant d'une analyse de la manière dont le continent a exploité les possibilités de financement offertes, il examine les tendances futures en l'absence de tout effort stratégique visant à influer sur celles-ci avant de présenter les mesures que l'Afrique pour-

II. Sources de financement passées et actuelles

a dépendance des pays africains à l'égard des sources extérieures pour le financement de leurs investissements est un phénomène relativement récent. Jusqu'en 1980, l'épargne intérieure brute représentait 23% du PIB et l'investissement intérieur brut 22%; il n'y avait donc pas de déficit à combler. À l'époque, l'investissement direct étranger ne représentait que 0,7% du PIB de la région. D'ailleurs, la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique investissait jusqu'à 32% du PIB et épargnait 30% du PIB, ce qui laissait un déficit plus important à

⁶ C'était la forme et l'ampleur de l'intégration financière dans les marchés de capitaux internationaux qui ont provoqué la crise des devises et la crise économique générale et montré combien leurs système financiers étaient vulnérables et fragiles.

combler par des sources extérieures. Le niveau de l'investissement intérieur brut en Afrique en 1980 était le plus élevé des deux dernières décennies mais il s'agissait essentiellement d'investissements du secteur public. En d'autres termes, jusqu'au milieu des années 80, l'Afrique finançait l'essentiel de ses investissements par des ressources publiques intérieures, ce qui manifestement limitait l'ampleur des investissements qui pouvaient être réalisés et leur croissance.

- 23. Cette observation pose la question de savoir si les pays africains n'étaient pas disposés à recourir aux ressources extérieures pour financer leurs investissements ou si ces ressources n'étaient simplement pas disponibles. S'agissait-il d'un problème de demande ou d'un problème d'offre? La réponse tient à une combinaison des deux (Aryeetey et Nissanke, 1998). Du point de vue de la demande, on peut noter que de la fin des années 70 au milieu des années 80, de nombreux pays africains étaient empêtrés dans l'instabilité politique à la suite des chocs pétroliers qui rendait difficile l'application de programmes macroéconomiques et de développement cohérents. Il était manifestement difficile d'établir une demande crédible de capitaux étrangers privés. La forte baisse de l'APD en faveur de la région entre les années 70 et 80 témoigne de cette situation. Le taux de croiossance de l'APD est tombé de 25,1% entre 1974 et 1980 à 13,2% entre 1981 et 1990. En effet, nombre de pays africains ne recevait guère d'aide avant les programmes de réforme économique.
- 24. A partir du milieu des années 80, lorsque de nombreux pays ont commencé à appliquer des réformes économiques, la structure des ressources a considérablement changé pour la région, tout comme la structure de la demande. En 1990, l'investissement intérieur brut est tombé à 14,6% du PIB, le taux de croissance annuel moyen étant de 3,8% entre 1985 et 1990. Pendant le reste des années 90, cependant, les investissements ont augmenté en moyenne de 3,7% par an, atteignant 17% en 1998. Cette augmentation progressive des investissements à mesure qu'augmentait lentement l'épargne a été rendue possible en grande partie par les apports de ressources extérieures dans de nombreux pays.

L'enjeu de la mobilisation des ressources intérieures

25. Comme indiqué plus haut, de nombreux pays africains n'engendrent pas suffisamment d'épargne pour permettre de réaliser les investissements requis. L'épargne en Afrique est faible et stagne. Les taux d'épargne les plus élevés se rencontrent par exemple en Angola, où le taux moyen a été de 28% de 1980 à 1996, et au Gabon, où il a été de 38% pendant la même période. Ce sont manifestement des cas rares dans la région où la majorité des pays enregistre des taux d'épargne de

⁷ Il convient de noter que ces chiffres concernent l'épargne intérieure brute, qui comprend l'épargne privée et l'épargne publique. Ces chiffres importants s'expliquent probablement par l'épargne énorme réalisée par les gouvernements du fait des immenses richesses prérolières de ces pays.

moins de 15% du PIB ou parfois négatifs. Ces taux d'épargne élevés peuvent s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'économies relativement petites qui exportent de grandes quantités de pétrole. L'épargne publique prédomine dans ces deux pays.

26. Les réformes économiques entreprises par de nombreux pays africains au cours de la dernière décennie ne semblent guère avoir eu d'effets majeurs sur l'épargne et l'investissement dans ces pays (Banque mondiale, 1994). Pendant la période des réformes, seuls quelques pays qui les ont appliquées rigoureusement ont enregistré une légère amélioration de leur épargne. L'un de ceux-ci, le Ghana, avait un très faible taux d'épargne intérieure (environ 5% du PIB) pendant les années 80. Le taux d'épargne du Ghana est passé de 4% à seulement 7% après une décennie de réforme. En 1990, seuls cinq pays, dont le Kenya et le Zimbabwe, enregistraient des taux d'épargne supérieurs à 20%. L'une des caractéristiques des données relatives à l'épargne intérieure est le fait qu'elle a baissé pour la plupart des pays entre 1980 et 1996 et n'a pas connu de relance depuis. (Voir Elbadawi et Mwenga, 1998).

27. Un point intéressant qu'il convient de relever concernant l'épargne en Afrique, à la différence de l'épargne dans les pays d'Asie qui ont connu une croissance économique rapide pendant la période des réformes, tient au fait que les changements intervenus dans les taux largement été le fait du secteur public d'épargne intérieure ont (Banque mondiale, 1994). En Asie, l'épargne privé a généralement prédominé. Parlant de l'épargne en Asie du Sud-Est, Srinivassan (1993) a noté l'épargne publique, s'il en est, ne semble pas avoir augmenté considérablement au cours des quatre dernières L'augmentation mesurée des taux d'épargne globaux s'explique par le comportement du secteur privé. En revanche, l'épargne privée en Afrique est tombée de 11,4% du revenu disponible dans les années 70 à 7,5% dans les années 80. Au milieu des années 90, elle était toujours inférieure à 9%. La situation n'était pas meilleure en ce qui concerne l'épargne publique, dont le taux était inférieur à 3% du revenu disponible au milieu des années 90 alors qu'il était de 4,5% dans les années 80. Dans nombre de pays africains, le taux d'épargne a baissé parce que l'épargne publique a baissé plus rapidement. Mwenga (1997) a effectué une analyse comparative des taux d'épargne dans 15 ans pays africains et a trouvé qu'ils étaient fondamentalement inférieurs à ceux d'autres pays en développement. La question importante qui se pose dans le cas de l'Afrique est de savoir pourquoi l'épargne privée, dominée par l'épargne des ménages, n'augmente pas assez rapidement pour compenser les tendances négatives de l'épargne publique.

28. Il faut noter que faible taux d'épargne enregistré par les ménages africains ne signifie pas que ceux-ci ne disposent de biens. L'un des problèmes graves est le fait qu'il ne s'agit pas de biens financiers. Il ressort d'enquêtes réalisées dans plusieurs pays sur les ménages que ceux-

ci disposent de biens dont la valeur est supérieure à 30% de leur revenu (Aryeetey et Udry, 1999). En analysant les données sur le Ghana, Aryeetey et Udry (2000) ont trouvé que c'est seulement chez les 10% les plus riches des ménages ruraux que les avoirs financiers commencent à évoluer lorsque le revenu change. Cela montre que le revenu doit atteindre un certain seuil pour que les ménages soient en mesure de retenir les avoirs financiers nécessaires pour réaliser davantage d'investissements. En d'autres termes, du fait du niveau élevé de pauvreté, il est irréaliste à ce stade de compter sur les ménages pour fournir des ressources financières.

Accroître les revenus et générer des ressources grâce au commerce extérieur

- 29. Pour de nombreux pays, la balance largement déficitaire des paiements courants enregistrée pendant la plus grande partie des trois dernières décennies indique que la structure et la composition des exportations et de importations n'a guère changé. La plupart des pays sont toujours largement tributaires des recettes d'exportation provenant d'un nombre limité de produits primaires, ce qui ne favorise pas une source de revenus stables ou croissants.
- 30. Étant donné que l'ensemble de l'Afrique a enregistré une balance moyenne des opérations courantes équivalant à -3,8% du PIB pendant la période 1990-1996, les ressources extérieures nécessaires demeurent énormes. Si les exportations de biens et services de la région n'ont augmenté que de 1,9% entre 1980 et 1990 et de 2,5% entre 1990 et 1995, celles de l'Asie du Sud-Est ont augmenté de 8,8% pendant la première période et de 13,5% pendant la seconde. Les chiffres pour l'Afrique indiquent une forte baisse par rapport aux années 60 où la croissance annuelle était en moyenne de 6%. D'exportateurs de produits primaires qu'ils étaient dans les années 60 et 70, certains pays d'Asie du Sud-Est ont pu devenir d'importants exportateurs de produits manufacturés. L'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande ont pu faire passer la part des produits manufacturés dans leurs exportations, qui était de moins de 6% en 1965, à 41%, 61% et 77% respectivement en 1992. En revanche, la part des produits manufacturés dans les exportations des pays africains n'a guère changé (7% en 1965 et 8% en 1990). En 1997, elle n'était que de 9,7%.
- 31. Ce qui est remarquable concernant les mauvais résultats du commerce extérieur des pays africains est le fait que non seulement ils ne peuvent pas soutenir la concurrence avec les pays d'Asie du Sud-Est en matière d'exportation de produits manufacturés mais aussi ils ont perdu du terrain en ce qui concerne les exportations de produits primaires, l'Afrique étant devenue de moins en moins compétitive sur le marché mondial. Les exportations de produits de base traditionnels comme le cacao, le café, l'hévéa, les épices, l'étain et les huiles végétales tropicales ont baissé pendant les années 70 et 80. Cette baisse s'est pro-

duite au même moment où la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande ont accru leur part des marchés d'exportation de ces mêmes produits. Alors que la valeur des exportations de ces produits a baissé pour de nombreux pays africains, ils continuent de dominer le commerce extérieur de ces pays et ont représenté 83% de toutes les exportations en 1970 et 76% en 1992. La part totale de l'Afrique dans les exportations mondiales est tombée de 3,7% en 1970 à 2% en 1998.

32. Il va sans dire que l'un des facteurs essentiels responsable de la non évolution de la structure du commerce africain a été le manque d'ouverture des politiques économiques appliquées pendant une période trop longue. Les pays n'ont pas investi en vue d'améliorer leurs résultats en matière d'exportations dans les années 60 et 70, nombre d'entre eux ayant adopté des politiques introverties de substitution de produits locaux aux importations. Faute d'avoir investi dans l'infrastructure pour favoriser les exportations et d'avoir élaboré des politiques visant à accroître les exportations, la compétitivité des exportations marginales africaines s'est complètement émoussée au début des années 80, lorsque de nombreux pays ont commencé à appliquer des programmes de réforme économique. Malheureusement, les programmes de réforme des années 80 n'ont pas résolu tous les problèmes rencontrés en matière d'exportation. Il faut donc se pencher sur ces problèmes maintenant.

Investissement direct étranger

33. Les pays africains n'ont pas pu compenser leurs balances des paiements courants largement déficitaires par une augmentation significative des flux de capitaux. Dans les années 80 et au début des années 90, la part de l'Afrique dans les investissements directs étrangers en faveur des pays en développement était de 1% du montant total estimé à environ 200 milliards de dollars par an (Collier, 1994), et ce malgré la croissance remarquable des flux de capitaux privés en faveur des pays en développement enregistrée dans les années 90.8 Le montant de l'investissement direct étranger en faveur des pays à faible revenu est passé de 5 milliards 732 millions de dollars en 1990 à 53 milliards 517 millions de dollars en 1998, soit une augmentation de 800%. Toutefois, dans le cas de l'Afrique subsaharienne, il n'a augmenté que de 834 millions de dollars pour atteindre 4 milliards 394 millions de dollars, soit la moitié du taux de croissance du reste des pays à faible revenu du monde. En 1998, l'investissement direct étranger ne représen-

-

⁸ On pense de plus en plus, cependant, que les flux de capitaux en direction de l'Afrique sont beaucoup plus importants que ne le laissent croire certaines données officielles des institutions financières internationales (FONDAD, 1999). Selon FONDAD, les flux d'investissements directs étrangers en faveur de l'Afrique ont plus que triplé dans les années 90, le taux de croissance étant comparable à celui enregistré pour l'Asie du Sud-Est etpour l'Amérique latine. FONDAD note que les sources d'investissement direct étranger ainsi que les pays et secteurs bénéficiaires se diversifient, en grande partie à cause des innovations introduites par les investisseurs hors OCDE. Le fait que les montants exacts ne soient pas convenablement enregistrés est dû à l'insuffisance de la capacité de suivi des pays.

tait que 7% de l'investissement intérieur brut en Afrique subsaharienne et 1,3% du PIB, contre 12,4% et 3,9% respectivement en Asie du Sud-Est. Les tendances en Afrique du Nord (classée dans le même groupe que le Moyen-Orient) étaient plus favorables qu'en Afrique subsaharienne.

- 34. Diverses études ont montré que ce sont généralement les pays qui enregistrent une croissance qui bénéficient de l'investissement direct étranger (CNUCED2000). Il importe toutefois de noter qu'une croissance forte et soutenue n'entraine pas nécessairement une augmentation correspondante de l'investissement direct étranger, comme en témoigne éloquemment l'expérience du Ghana pendant la deuxième moitié des années 80 au début des années 90. Alors que le Ghana enregistrait un taux de croissance moyen du PIB de 5,5% entre 1984 et 1991, l'investissement direct étranger en faveur de ce pays est passé seulement de 0,4% du PIB à 0,7%. Comme pour indiguer qu'il faut une assez longue période de croissance pour générer un volume modeste d'investissement direct étranger, au Ghana celui-ci n'est passé que de 15 millions de dollars en 1990 à 56 millions en 1998, ce qui est considérable dans le contexte africain mais beaucoup moins important que dans d'autres régions en développement. Il faut donc beaucoup plus que la simple croissance pour attirer l'investissement direct étranger, comme cela est indiqué dans la section 4.
- 35. Toutefois, les flux d'investissement direct étranger ont montré des tendances nouvelles et intéressantes juste avant les crises en Asie. Les sources avaient commencé à varier considérablement. Si pour la plupart des pays les sources d'investissement ont traditionnellement été les anciennes puissances coloniales, la situation semblait avoir considérablement changé pour certains pays. La Malaisie est ainsi devenue une nouvelle source d'investissement direct étranger pour certains pays africains, notamment l'Afrique du Sud. Les sociétés australiennes et canadiennes sont aussi devenues d'importantes sources d'investissement direct étranger dans le secteur minier, tout comme les sociétés sudafricaines ont commencé à s'engager dans les secteurs de la brasserie et des services dans de nombreux pays africains. Le Nigeria demeure néanmoins le grand bénéficiaire d'investissements directs étrangers, mais ces investissements n'étaient pas diversifiés et se limitaient essentiellement au secteur des industries extractives. L'un des enseignements à tirer de cette nouvelle tendance est le fait que les pays devront se tourner vers beaucoup plus de pays qu'auparavant. Il est tout aussi important de diversifier les pays d'origine que les secteurs économiques où ils opèrent. Profiter de l'investissement direct étranger pour avoir accès aux technologies demeure indispensable à cet égard.
- 36. On explique la conception selon laquelle l'Afrique attire beaucoup moins de capitaux privés qu'elle le mérite par le fait qu'elle n'est pas structurellement en mesure d'absorber des flux importants (Aron,

1996). Depuis le milieu des années 70, la politique monétaire et fiscale est demeurée incohérente tandis que les contrôles en matière de commerce et de change empêchaient tout ajustement du taux de change. À la différence de la situation en Asie du Sud-Est, la détérioration des termes de l'échange et le niveau élevé de l'inflation entraînaient un renchérissement rapide des taux de change réels, ce qui provoquaient une grave instabilité macroéconomique. Du fait de la détérioration de la gestion économique dans la plupart des pays africains, de l'aggravation des problèmes de balance des paiements et des déficits budgétaires, le continent a plutôt connu une fuite massive de capitaux.

Autres flux de capitaux privés

37. Les investissements de portefeuille en Afrique subsaharienne ont atteint, en 1998, 250 millions de dollars sous forme d'obligations et 679 millions de dollars sous forme de prises de participation. Ces montants sont inférieurs de près de cinq fois à ceux de 1995. En ce qui concerne l'Afrique du Nord (classée avec le Moyen-Orient), le montant des prises de participation n'a été que marginalement supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne tandis que plus d'obligations étaient disponibles. La région de l'Asie de l'Est et du Pacifique a attiré 1 milliard 870 millions de dollars sous forme d'obligations et 9 milliards 7millions de dollars sous forme de prises de participation. La part de l'Afrique dans les flux privés en faveur des pays en développement était en moyenne de 1,6% au cours de la dernière décennie.

Tableau 2: Flux de capitaux privés en faveur de certains pays

Pays	Flux nets de capitaux privés (millions de dollars) 1990 1998 Investissement direct étranger (millions de dollars) 1990 1998			Investissement de portefeuille Obligations Prises de (millions de dollars) participation				Prêts bancaires et à caractère com- mercial (millions de dol- lars)		
					1990 1998	1998 1990		1990	1998	
Cote d'Ivoire	57	181	48	435	-1	-23	0	6	10	-237
Ghana	-5	42	15	56	0	0	0	15	-20	-29
Indonésie	3235	-3759	1093	-356	26	-141	312	250	1804	-3512
Kenya	124	-57	57	11	0	0	0	4	67	-72
Corée	1056	7644	788	5415	168	1220	518	4096	-418	-3087
Malaisie	769	8295	2333	5000	-1239	-314	293	592	-617	3017
Nigeria	469	1028	588	1051	0	0	0	2	-121	-25
Sénégal	42	24	57	40	0	0	0	0	-15	-16
Afrique du Sud		783		550		303	0	619		-689
Thaïlande	4399	7825	2444	6941	-87	-632	449	2341	1593	-826
Ouganda	16	198	0	200	0	0	0	0	16	-2
Zimbabwe	85	-217	-12	76	-30	-30	0	3	127	-266

Source: Banque mondiale (2000), Indicateurs du développement dans le monde.

_

⁹ Bhinda et consorts (1999) estiment toutefois que cela est dû essentiellement au fait que la qualité des informations communiquées aux investisseurs concernant l'Afrique a toujours laissé à désirer.

- 38. Il ressort du tableau 2 que si les pays africains n'ont pas bénéficié de montants importants sous forme d'obligations et de prises de participation, ceux-ci ont semblent avoir baissé davantage après la crises en Asie de l'Est. En effet, tout portait à croire que les investissements de portefeuille avaient commencé à augmenter en Afrique jusqu'en 1996, FONDAD (2000) indiquant même que c'était la source de capitaux privés qui connaissait la plus forte croissance. Il est évident que l'Afrique a beaucoup pâti de la rigueur qui s'en est suivie sur les marchés financiers émergents.
- 39. Les obstacles et les problèmes auxquels se heurtent les systèmes financiers africains peuvent se résumer comme suit: fragmentation, manque de liquidités, inefficacité en matière d'information, étroitesse des marchés et capacité limitée, sous-développement du capital humain, inefficacité des régimes réglementaires, facteurs de risques excessifs, pénurie de mécanismes de partage et de couverture des risques et problèmes juridiques et d'exécution des contrats. L'ironie, c'est que cette évolution des marchés de capitaux mondiaux intervient au moment où de nombreux pays africains s'efforcent de mettre en place leurs propres marchés de capitaux. L'un des résultats positifs des réformes entreprises dans les années 80 a été la multiplication des bourses des valeurs. Au nombre de 16 environ, elles jettent les bases pour l'introduction sur les places de New York et d'Europe de transactions financières réalisées en Afrique. Les bourses des valeurs offrent de réelles possibilités pour l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale. Toutefois, à l'exception de l'Afrique du Sud, les marchés sont insignifiants par rapport aux autres régions en termes de capitalisation et manquent cruellement de liquidités (Senbet, 1997).

Aide publique au développement

40. N'ayant guère bénéficié de la croissance des flux de capitaux en faveur du monde en développement en général pendant les années 90, l'Afrique a dû continuer à recourir à l'aide publique au développement pour combler le déficit, et ce bien que l'aide ait été insignifiante jusqu'au milieu des années 80, comme indiqué plus haut. Recevant actuellement 40 dollars par habitant, l'Afrique est, parmi les régions en développement, le plus grand bénéficiaire d'APD. En prix courants, le montant net de l'APD que l'Afrique a reçue de tous les donateurs a plus que doublé, passant de 7 milliards 395 millions de dollars en 1980 à 18 milliards 155 millions en 1994. C'était le montant record. En 1997, les flux nets d'APD se sont élevés à 14 milliards 212 millions de dollars. Tout indique une tendance à la baisse car le montant net de l'APD, qui atteignait 10,7% du PNB en 1990, est tombé à 5% du PNB en 1997. D'ailleurs, l'APD représentait moins de 1% du PNB dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique et seulement 0,8% en Asie du Sud en 1997. Si l'aide octroyée à la plupart des pays africains n'a cessé d'augmenter dans les années 80, celle octroyée aux économies très performantes d'Asie du Sud-Est n'a cessé de baisser, ce qui se conçoit aisément.

- 41. Plus de la moitié de l'APD nette fournie à l'Afrique provenait des donateurs membres du CAD, les donateurs multilatéraux ayant fourni un peu moins de la moitié et les autres donateurs hors CAD le reste. Il est intéressant de noter que pendant les années 90, le Japon est devenu l'un des principaux donateurs bilatéraux pour l'Afrique, celui-ci jouant le rôle traditionnellement dévolu aux anciennes puissances coloniales dans de nombreux pays. L'un des enseignements à tirer du rôle joué par l'aide japonaise dans le développement en Asie est qu'il est possible d'utiliser l'aide comme un moyen de lancer le processus de croissance, étant entendu que les conditions intérieures doivent être propices à une utilisation efficace de cette aide. En effet, l'APD peut et devrait jouer un rôle utile dans le financement du développement de l'Afrique; il faut to-utefois définir clairement ce rôle et mettre en place le cadre politique et institutionnel nécessaire.
- 42. Les gouvernements africains doivent se pencher sur le problème de l'efficacité de l'aide. Il s'agit de favoriser la croissance et le développement à long terme. De même, il faut s'attacher à réduire la dépendance à l'égard de l'aide. Des solutions judicieuses ne peuvent être trouvées à ces problèmes que si les gouvernements mettent en place des cadres stratégiques pour atteindre les objectifs à long terme, qui serviront de base à l'utilisation de l'aide.

Inverser la fuite des capitaux

43. La fuite des capitaux, ce sont les sorties d'importants capitaux privés des pays en développement. Le problème, est que ces sorties présentent de grosses difficultés pour ces pays. Claessens et Naude (1993) ont fait des estimations quant aux sorties de capitaux de plusieurs pays, et ils ont établi qu'au cours des dix années précédentes, les fuites de capitaux avaient constitué un plus gros problème pour certains pays d'Afrique que pour l'Asie du Sud-Est. De 1981 à 1991, le Nigeria a constitué la septième source de fuite de capitaux au monde : chaque année, le pays perdait en moyenne 2800 millions de dollars. A la fin de 1991, la fuite de capitaux en Afrique sub-saharienne représentait plus de 85% du PNB de la région. La situation était plus grave uniquement dans les régions du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord où la fuite de capitaux était l'équivalent de 118% du PNB de 1991. Cette même année, la fuite de capitaux d'Asie du Sud-Est ne représentait que 15% du PNB, chiffre le moins important parmi les pays en développement. Selon des chiffres plus récents fournis par Ajayi (1997), la fuite de capitaux serait de 22 milliards de dollars, ce qui est supérieur aux estimations nécessaires pour combler le déficit des ressources. Collier et Gunning (1997) estiment que les détenteurs de la richesse africaine ont choisi de placer 37% de leur portefeuille en dehors de ce continent. Cette part représente 29% au Moyen-Orient, 17% en Amérique latine,

4% en Asie du Sud et 3% en Asie de l'Est. S'agissant de pays comme le Gabon, le Nigeria et l'Ouganda, nous notons qu'ils comptaient parmi les dix premiers pays pour ce qui était du ratio de fuite de capitaux par rapport au PNB en 1991. Cette année-là au Gabon, la fuite de capitaux a été trois fois plus élevée que le PNB. Au Nigeria et en Ouganda, la fuite de capitaux a été de 150% et de 140% respectivement de leur PNB en 1991. En Afrique, la Zambie et le Soudan connaissent également une importante fuite de capitaux.

- 44. Ajayi (1992) a indiqué que la simulation d'échanges commerciaux constituait un important véhicule pour la fuite de capitaux du Nigeria. Entre 1970 et 1989, écrit-il, "la sous-facturation des exportations et la surfacturation des importations ont été pratiquées à grande échelle" (pp. 59). Les exportations ont été sous-facturées pour un montant de 8,2 milliards de dollars tandis que les importations étaient surfacturées de 5,96 milliards de dollars. Dans la grande majorité des cas, il s'agissait du commerce pétrolier. Il en a conclu que des erreurs au niveau national en matière de politique macro-économique étaient en grande partie responsables de la fuite des capitaux, notamment une inflation importante, un désalignement des taux de change, un déficit budgétaire et le manque de possibilités de procéder à des investissements rentables dans l'économie nationale. Certaines indications laissent cependant voir que des transferts illégaux résultant des malversations politiques ou de la corruption constituent également, dans beaucoup de pays, une source considérable de fuite de capitaux, et qu'il faut, pour y remédier, adopter des méthodes différentes par le biais des institutions de structures d'administration publique avisée.
- 45. Selon certaines études récentes, si l'on parvenait à mettre un terme à la fuite des capitaux, le capital social de la plus grande partie de l'Afrique augmenterait de 64% (Collier et.al 1999). La question est donc de savoir quelle est la meilleure façon d'inverser la fuite des capitaux. Il faut évidemment adopter certaines politiques et aborder des questions institutionnelles (voir la Section 4).

Allégement de la dette

46. Depuis les années 80, les encours de la dette et les taux d'intérêt élevés associés à des termes de l'échange négatifs ont rendu insoutenable le service de la dette pour l'Afrique. En dépit de tentatives répétées de rééchelonnement de la dette, la dette extérieure totale de l'Afrique sub-saharienne a augmenté de 278%, passant de 60 milliards 820 millions de dollars en 1980 à 230 milliards 132 millions de dollars en 1998 (en 1998, la dette extérieure pour l'ensemble de l'Afrique était

de 324,7 milliards de dollars). La dette de l'Asie de l'Est et du Pacifique s'est accrue encore plus rapidement, augmentant de 609% et passant de 94 milliards 80 millions de dollars à 667 milliards 522 millions au cours de la même période. Bien qu'au cours de la dernière décennie la dette de l'Afrique ait été moins importante que celle de l'Asie du Sud-Est et qu'elle ait augmenté bien plus lentement, la gestion difficile de la dette en Afrique a eu pour conséquene un fardeau de la dette plus élevé. Dans les années 90, la valeur effective de la dette par rapport aux exportations de biens et de services à dépassé les 200% dans la plupart des pays africains. En Malaisie, ce taux n'a été que de 33,6% en 1995, et pour la Thaïlande, de 77,6%. Bien que le coefficient du service de la dette (par rapport aux exportations) de 30% n'ait pas beaucoup varié dans l'ensemble des pays en développement dans les années 90, les pays d'Asie du Sud-Est, grâce à une croissance économique plus rapide ont été plus à même de faire face à la dette extérieure du fait de recettes d'exportation en hausse que les économies des pays africains. Par ailleurs, alors que la plus grande partie de la dette africaine (77,5%) était le fait d'une dette à long terme, et qu'il s'agit (74%) d'une dette publique, la situation est aggravée en raison de la capitalisation des intérêts et des arriérés qui constituent à l'heure actuelle près de 25% de la totalité de la dette extérieure.

47. La viabilité de la plus grande partie de la dette du continent africain constitue depuis longtemps une des questions les plus critiques du programme international de développement, étant donné que la plupart des pays ont dû continuellement faire face à des problèmes insolubles de dette extérieur. On estime que la dette de la région est intolérable, compte tenu , en particulier, des besoins liés à la croissance.

48. En dépit des longs discours en la matière, l'Afrique n'a pas, au cours des ans, beaucoup vu sa dette s'alléger. Parmi les initiatives les plus récentes, la plus connue est l'Initiative PPTE lancée en 1996¹⁰. Bien que ce programme ait été le premier programme global de réduction de la dette de la part de la communauté des donateurs en faveur des pays très endettés qui satisfaisaient à un certain nombre de critères politiques, il a été reçu avec assez peu d'enthousiasme dans la région où l'on avait le sentiment que les conditions à remplir pour être accepté dans ce programme étaient plutôt difficiles. Une version révisée de l'Initiative PPTE renforcée qui a été convenue avec les dirigeants africains est généralement considérée comme étant plus flexible¹¹. L'Initiative renfor-

rieure. Au cours de la Phase 2, après avoir encore respecté le programme du FMI pendant 3 ans et après avoir été accepté dans la catégorie des PPTE, un pays pouvait voir sa dette diminuer de 80%.

¹⁰ La Phase 1 de l'Initiative PPTE exigeait de la part des pays concernés un respect du programme du FMI pendant une durée de 3 ans avant qu'une décision soit prise. Pour qu'un pays soit accepté, il doit avoir dépassé le degré d'endettement tolérable et avoir atteint un coefficient de service de la dette représentant 20 à 25% des exportations et une valeur actualisée de la dette par rapport au taux d'exportation de 200 à 250%. Ainsi, les pays concernés avaient droit à une réduction des 2/3 de leur dette extérieure. Au cours de la Phase 2, après avoir encore, respecté le programme du FMI.

¹¹ Les conditions requises pour la valeur actualisée de la dette par rapport au taux

cée a cela d'intéressant qu'elle est liée à l'établissement et à la mise en oeuvre des Cadres de stratégie de réduction de la pauvreté. Même s'il est vrai que les dirigeants africains ont avalisé cette nouvelle initiative et son lien avec les stratégies de réduction de la pauvreté, il n'en reste pas moins vrai que sa mise en oeuvre posera néanmoins des problèmes à nombre de pays, compte tenu de l'incertitude inhérente aux méthodes de réduction de la pauvreté et à la nature de moyen à long terme de celles-ci. Il existe également des tensions entre un allégement rapide de la dette et les stratégies globales de réduction de la pauvreté mises en place par les pays eux-mêmes.

49. Mais en plus de la question de la mise en oeuvre, des doutes ont été exprimés quant à la capacité de l'Initiative PPTE renforcée de trouver des solutions durables aux problèmes de la dette (Office de la comptabilité publique - General Accounting Office - des Etats-Unis 2000). Tout d'abord, certains ont fait valoir que l'Initiative PPTE ne libérera pas les ressources nécessaires à la réduction de la pauvreté à moins que les pays ne continuent d'emprunter à des taux hautement concessionnels et préférentiels. La raison en est que les pays avaient coutume d'emprunter pour diverses raisons, y compris pour le remboursement de la dette, et ils continueront à emprunter même une fois que leur dette aura été allégée afin de pouvoir rembourser ce qui reste de leur dette et d'augmenter les sommes dépensées pour lutter contre la pauvreté. Ensuite, les projections de coefficient de service de la dette dépendent des hypothèses faites en matière de croissance des exportations. Les recettes d'exportation sont censées croître à un taux annuel moyen de 9% pendant 20 ans dans 4 des 7 pays analysés par l'Office de la comptabilité publique. Cette hypothèse est peut-être trop optimiste étant donné que ces pays comptent sur les produits de base tels que le café pour une grande partie de leurs recettes d'exportation. En conséquence, une croissance des exportations moins élevée que prévu résultant de la tendance à la baisse des prix des produits de base, des catastrophes naturelles ou des conflits - pourrait nuire à la gestion durable de la dette. Par ailleurs, rien ne garantit que l'allégement de la dette, qui fournit des ressources pour la réduction de la pauvreté, se traduise automatiquement par une croissance durable.

d'exportation ont été réduites de 150%, alors que l'allégement de la dette commence à partir du point de décision, et la longueur de la période intérimaire est fondée sur l'achèvement de mesures spécifiques de développement.

III. Evolution prévue des sources actuelles de financement

I existe un certain nombre de préoccupations qui doivent être exprimées sur les tendances possibles qui pourraient se faire jour dans les diverses sources de financement qui ont fait l'objet de discussions. Plusieurs études indiquent que si l'on ne modifie pas fondamentalement les modes de financement des investissements et des autres dépenses en Afrique, les volumes et les sources actuels se tariront encore davantage (Geda 2000).

- 51. Pour ce qui est des ressources financières nationales, on peut prendre note du fait que les taux croissants de pauvreté impliqueraient que la croissance des actifs financiers dans les ménages sera bien plus lente qu'elle ne l'est actuellement, et également qu'elle n'est nécessaire. La situation est aggravée par le fait que des facteurs structurels et institutionnels empêchent également, et de manière importante, les ménages de procéder à la financialisation de leurs actifs. Tout indique que les réformes du secteur financier qui ont été mises en place au cours des dix dernières années n'ont pas abouti, dans la plupart des pays, à une mobilisation importante des ressources. Alors que les structures fragmentées des marchés n'incitent guère les emprunteurs du secteur financier à rechercher des épargnants ou des emprunteurs marginaux en raison des coûts relativement élevés des transactions, il est peu probable que les structures des marchés changent indépendamment des structures des diverses économies. D'une certaine manière, il y a comme un cercle vicieux qui rend extrêmement difficile la mobilisation des ressources nationales, en particulier auprès des ménages. S'agissant de l'épargne publique, il semble que les structures des comptes de l'Etat dans la plupart des pays indiquent que la nature et l'importance du fardeau des dépenses sur les Etats africains permettent difficilement aux gouvernements de réaliser des économies sur une base constante. En l'absence d'une croissance constante et notable, cette situation ne connaîtra sans doute aucune évolution.
- 52. En termes de recettes d'exportation, bien que l'on puisse se permettre d'avoir de grands espoirs compte tenu des efforts continus visant à diversifier les exportations par le biais du développement d'exportations non traditionnelles, les perspectives à moyen terme restent plutôt mitigées en raison des changements que subit le système commercial mondial. La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 a eu des conséquences non négligeables pour les échanges entre l'Union européenne (UE) et les pays de la région Afrique-Caraïbes-Pacifique (pays ACP). La question la plus pressante est l'incompatibilité fondamentale des dispositions commerciales de la Convention de Lomé avec les règles de l'OMC. La fondation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) repose sur le fait que les membres de l'OMC s'appliquent mutuellement le traitement de la nation la plus fa-

vorisée, et sur la notion de réciprocité dont la non discrimination entre partenaires commerciaux fait partie intégrante. Depuis que la Convention de Lomé a accordé un accès préférentiel au marché à certains pays en développement mais pas à tous, les accords commerciaux de Lomé n'étaient plus compatibles avec les règles de l'OMC. Il faut donc trouver les moyens d'adapter la Convention de Lomé afin qu'elle devienne compatible avec l'OMC grâce à l'une des exceptions autorisées dans le cadre du GATT. L'Accord de Cotonou conclu entre les pays de L'Union européenne et les pays ACP constitue le premier pas dans cette direction. L'Accord de Cotonou stipule que les négociations en vue de conclure une suite à la Convention de Lomé IV devraient démarrer en septembre 2002. Quatre options ont fait l'objet de débats approfondis : 1) Maintenir le statu quo ; 2) Appliquer le système généralisé de préférences ; 3) Mettre en place un système de réciprocité uniforme ; 4) Introduire un système de réciprocité différenciée . L'Accord de Cotonou est différent des Conventions précédentes de Yaoundé et de Lomé. Le terme de "partenariat" qui caractérise le nouvel accord en est l'illustration la plus claire. Le principal objectif de cet accord est d'intégrer progressivement les pays ACP dans l'économie mondiale en renforçant l'intégration régionale.

- 53. Il reste d'autres problèmes concernant le développement des exportations qui peuvent être considérés comme le résultat de l'attitude protectionniste de nombre d'économies africaines, en dépit de la libéralisation considérable des échanges commerciaux et des régimes de taux de change au cours des 10 à 15 dernières années (O'Brien 2000). En fait, les régimes commerciaux varient grandement en Afrique et le degré d'ouverture est moindre que dans d'autres régions. Ainsi, " à l'heure actuelle, malgré une diminution considérable des barrières douanières au cours de la dernière décennie, la plupart des pays d'Afrique imposent des barrières douanières relativement élevées par le biais de droits et de taxes d'exportation ou par des taux de régime de change dirigés" (Oyejide et al. 1997, pp. 16). Les niveaux des droits en Afrique sont parmi les plus hauts du monde. Bien qu'il y ait une rationalisation considérable des droits et du nombre de catégories de droits, les droits moyens nominaux n'ont pas beaucoup baissé en Afrique, leur moyenne dans les années 90 étant de 40%, ce qui n'est pas très différent de la situation dans les années 80.
- 54. Mais même si les pays africains envisagent de réduire les droits afin de se conformer aux règles de l'OMC, il est important de noter que cela ne se traduira pas nécessairement par une expansion rapide des exportations. La nécessité de mettre en place de bonnes structures de production en vue de faciliter le développement des exportations donne à penser que le financement du développement devrait, dans cette optique, être considéré comme un engagement à moyen terne plutôt qu'à court terme.
- 55. L'Afrique peut-elle espérer recevoir à court terme une aide publique

au développement (APD) accrue ? En dépit des arguments développés par la CNUCED (2000) en faveur d'un doublement de l'assistance accordée à l'Afrique à court et moyen terme en vue de générer une croissance qui attirera les courants de capitaux étrangers, il existe toujours une certaine dose de scepticisme quant à la volonté et à la capacité des institutions donatrices de réagir positivement et immédiatement à cette proposition. Pour ce qui est de la volonté, les références fréquentes faites dans la presse à grand public et dans les documents universitaires au syndrome de lassitude et de dépendance en matière d'aide sont révélatrices de la réticence croissante qu'il y a à augmenter de manière considérable l'aide à court et moyen terme (Cho 2000) . La raison tient à ce que les contribuables du monde occidental ont de plus en plus souvent le sentiment que leurs gouvernements en font déjà assez pour l'Afrique et que les résultats de ces efforts sont négligeables (Banque mondiale, 1999). Pour ce qui est de la capacité de fournir des fonds supplémentaires, on pourra observer que l'Office de la comptabilité publique des Etats-Unis (1999) a émis des doutes quant à la capacité des institutions bilatérales et multilatérales d'alléger la dette si elles voulaient continuer les programmes d'assistance déjà convenus. Trois des quatre créanciers multilatéraux ont des déficits de financement tandis que les donateurs bilatéraux font face à de nouveaux coûts budgétaires qui doivent être financés. L'Office de la comptabilité publique des Etats-Unis suggère que la capacité des institutions d'assistance à accorder une aide supplémentaire est limitée mais qu'elle doit être soumise à un examen. Il est peu probable que cela se fasse dans l'immédiat sans des pressions continues de toute une région et de ses partenaires.

56. Quelles sont les perspectives d'investissement étranger direct et de flux de capitaux privés à court et moyen terme ? Il s'agit également de savoir si les pays africains peuvent se positionner de telles manières qu'ils attireront les capitaux privés. L'argument avancé par la CNUCED (2000) selon lequel seule une croissance économique importante et continue attirera les capitaux privés mérite évidemment d'être examiné de près. Même si la croissance attire les capitaux privés, il est clair que de nombreuses conditions structurelles et institutionnelles doivent être satisfaites. Un certain nombre d'études ont indiqué que "l'Afrique est trop risquée" (Senbet 1997). Quelle est la nature du risque auquel sont confrontés les investisseurs privés ? A un niveau plus fondamental, une instabilité macro-économique élevée entraîne une grande volatilité des marchés financiers. Il est établi que les risques associés à un pays, et par suite, les risques macro-économiques, constituent la source principale de variation de rendement de capitaux dans la plupart des pays (par opposition à des crises propres à certaines industries). Toutefois, les risques fondamentaux ou macro-économiques ne sont pas les seuls qui menacent les économies des pays africains. On compte parmi les autres catégories de risque, les risques politiques pour les investisseurs qui s'inquiètent des dangers associés à la probabilité de changements défavorables dans les politiques gouvernementales ; les risques en matière de change quand les devises locales sont confrontées à l'instabilité de taux de change à découvert ; et le risque d'afro-pessimisme ou d'afro-contagion provoqué par des images de guerre, de famine, de corruption massive, d'échecs, de mauvaise gouvernance, etc. (Aryeetey et Senbet 1999). Malheureusement, les perceptions deviennent réalité dans un environnement caractérisé par des informations très imparfaites. Si l'on élimine pas cette perception, il sera difficile d'attirer des capitaux privés.

57. Existent-ils des perspectives d'inversion de la fuite des capitaux? Incidemment, les conditions qui attireront les capitaux privés étrangers sont les mêmes que celles qui permettront d'inverser la fuite des capitaux. Les faits en provenance d'autres régions telles que l'Amérique latine et l'Asie de l'Est indiquent que la mondialisation des marchés locaux entraîne l'inversion importante de fuite de capitaux parce que l'intégration dans l'économie mondiale accroît la taille du marché et donne accès à un environnement d'échanges commerciaux et d'investissements plus vastes. Par ricochet, la taille du marché encouragera l'investissement étranger direct car les entreprises pourront avoir accès à des économies considérables. La fuite des capitaux peut être jugulée car l'intégration dans l'économie mondiale entraîne la consolidation de réformes commerciales, la mise en place de bonnes politiques macroéconomiques, le respect de l'état de droit et une gouvernance avisée. Vu que l'Afrique est parmi les premières régions du monde en terme de fuite de capitaux par rapport au PNB, l'inversion de la fuite des capitaux peut avoir des conséquences considérables, si la région parvient à s'intégrer à l'économie mondial et bien sûr, si l'on reste conscient des implications plus vaste de cette mondialisation.

58. A la suite des crises survenues en Asie de l'Est en 1997 et 19998. un certain nombre de propositions ont été avancées concernant l'élaboration d'une nouvelle architecture financière internationale. propositions visent à renforcer la surveillance des marchés financiers en exigeant une plus grande transparence et en libérant l'accès à l'information ; en renforçant la réglementation et la supervision financières ; en aidant les pays à surmonter les difficultés liées à l'application des normes internationales grâce au renforcement des capacités ; en améliorant la gestion du passif de la part des emprunteurs ; en décourageant les attitudes dogmatiques en matière de détermination des taux de change ; en partageant les responsabilités entre les créanciers privés , la communauté internationale et les pays débiteurs pour le règlement des crises ; et enfin, en prenant un certain nombre de mesures pour faire face aux situations d'urgence, notamment en imposant la création de réserves sur les courants de capitaux à court terme, en retenant à la source les impôts sur de telles entrées à court terme et en augmentant les réserves du pays. La nouvelle architecture implique également la nécessité d'une plus grande transparence dans le rôle des institutions financières internationales. Bien que les nouvelles mesures soient généralement considérées comme étant essentielles à un meilleur fonctionnement des marchés financiers et à une limitation de la fréquence

des crises, on ignore si de telles mesures attireront nécessairement les capitaux privés de manière continue. Si l'on note que les réponses d'autres régions en développement (Amérique latine et Asie de l'Est) face à des crises financières ont été différentes, il faut considérer la pertinence de ces expériences pour le règlement potentiel des crises en Afrique, et examiner comment tout cela favorise la mise en place d'une nouvelle architecture financière.

IV. Mesures en vue daugmenter les ressourcs pour le développement

l est proposé d'examiner ici cinq approches de base en posant les questions suivantes et en y répondant

- 1. Comment les pays africains peuvent-ils augmenter l'épargne et générer des ressources financières à partir des avoirs intérieurs en quantité suffisante pour financer les besoins du développement dont l'objectif est de réduire la pauvreté de moitié d'ici 15 ans ?
- 2. Comment les pays africains peuvent-ils attirer au cours des 15 prochaines années une APD supplémentaire, sur une échelle bien plus importante que celle des dix années précédentes, et comment y parvenir ?
- 3. Comment les pays africains peuvent-ils attirer davantage d'investissements étrangers directs et autres capitaux privés pour le développement à long terme, et à cette fin, quelles sont les conditions spécifiques qui devront être satisfaites ?
- 4. Que faudra-t-il faire pour améliorer de manière appréciable la probabilité que l'allégement de la dette se traduise par des ressources accrues consacrées à l'investissement ?
- 5. Quelle devrait être la forme de la nouvelle architecture internationale si l'on espère améliorer les chances que les économies africaines tirent profit des courants de capitaux internationaux tout en minimisant les risques de crises?

Mesures en vue d'accroître l'épargne intérieure et de la diriger efficacement vers des investissements productifs

- 60. La grande majorité de la population africaine étant active dans le secteur agricole, une des méthodes les plus directes pour augmenter l'épargne consiste à accroître les revenus des ménages car la propension à épargner dépend du niveau de revenu. On peut parvenir à un accroissement durable des revenus des ménages en transformant l'agriculture actuelle de subsistance en une activité commerciale liée au marché. La modernisation de l'agriculture réduira les risques élevés associés à la production rurale grâce à l'amélioration des systèmes d'irrigation, à l'adoption de technologies appropriées et de variétés agricoles à haut rendement.
- 61. La composition des avoirs des ménages reflète les rendements des différents avoirs, la structure de la covariance des risques associés aux

divers actifs, à l'insuffisance des liquidités, aux coûts des transactions et aux interactions de production des différents avoirs. Il est donc possible de tirer des conclusions sur l'environnement financier dans lequel les ménages opèrent en examinant la composition de leurs portefeuilles. On notera que les perturbations économiques qui ont affligé nombre de pays au cours des deux dernières décennies ont défini le rôle des phénomènes macro-économiques, ainsi que des politiques instables, sur les choix d'actifs faits par les ménages (Nissanke et Aryeetey 1998) . Ces choix dépendent également des facteurs culturels, démographiques et socio-économiques de leurs communautés. Le cycle de production agricole et l'environnement dangereux dans lequel ils vivent créent un besoin urgent de liquidités. Ce besoin fait que les liquides actifs sont encore plus important, à cause, souvent, du caractère saisonnier de l'activité agricole et du revenu des ménages ruraux qui y est associé.

- 62. Les politiques qui ont réussi à stimuler l'épargne et les investissements privés sont celles qui maintiennent une inflation basse, minimisent les incertitudes macro-économiques, encouragent la diversification des circuits financiers et réduisent le fardeau de la dette extérieure. L'expérience récente a prouvé que les mesures qui favorisent les réformes structurelles et la réduction du déficit budgétaire sans diminuer les investissements des pouvoirs publics favorisent aussi l'accroissement de l'investissement privé. Il faudrait inciter les pays africains à poursuivre les bonnes réformes économiques qui sont déjà en place et à intensifier leurs efforts pour entreprendre une deuxième série de réformes.
- 63. Les prêts accordés en milieu rural souffrent de problèmes de rendements d'échelles (prêts de taille réduite), de sélection adverse et de risque moral ou aléas de modalité. Ces problèmes entraînent des coûts de transaction si élevés qu'il en résulte un rationnement du crédit. On peut recourir aux marchés financiers non structurés ou informels pour atténuer les problèmes de l'intermédiation financière. Par exemple, l'imperfection des marchés de capitaux contraint les ménages à utiliser leurs propres économies pour faire des investissements. Pour être rentable, une activité a besoin de gros investissements concentrés, ce qui est d'autant plus difficile pour des ménages plus pauvres. Les Associations d'épargne et de crédit par roulement sont un dispositif important d'intermédiation du crédit en zone rurale et peuvent favoriser la création de petites entreprises. Toutefois, pour que l'augmentation des actifs financiers des ménages ruraux ait un effet sur le développement global de l'ensemble de l'économie, il faut que les changements institutionnels qui se mettent en place soient liés au reste du système financier de manière intégrée. Pour être efficaces, les institutions de microfinancement devront établir des liens avec les institutions bancaires et avec les institutions informelles là où elles existent (Nissanke et Aryeetey 1998).
- 64. Les pays africains doivent renforcer et améliorer la fiabilité des établissements d'épargne (banques et autres). Les systèmes financiers

efficaces évaluent les entrepreneurs potentiels, mobilisent l'épargne afin de financer les activités qui semblent le plus à même capables de renforcer la productivité, et diversifient les risques associés à ces nouvelles activités. En conséquence, de meilleurs systèmes financiers améliorent les probabilités de réussite des innovations et accélèrent donc la croissance économique. Il faudrait poursuivre les efforts en vue de réduire l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur bancaire, ce qui renforcera les forces du marché et aboutira à une amélioration de l'allocation des capitaux. En outre, les infrastructures réglementaires et juridiques des institutions non bancaires devraient être renforcées. Cela créera une concurrence pour les banques - grâce au développement du marché des obligations et des titres - ce qui améliorera les services financiers et augmentera le choix des instruments financiers mis à la disposition des épargnants. Il faudrait envisager de prendre des mesures novatrices visant à améliorer les rendements, la sécurité et la liquidité de l'épargne, telles que la privatisation des administrations nationales de sécurité sociales. Il faudrait aussi voir si le cadre de réglementation est adéquat car une supervision efficace des systèmes financiers est indispensable pour le développement de systèmes financiers sains.

Mesures visant à faciliter la croissance des exportations à court et moyen terme

65. Un des meilleurs moyens d'accroître les revenus des ménages et donc l'épargne à même d'atténuer le déficit des ressources à moyen terme consiste à augmenter rapidement le volume et la valeur des exportations. On peut y parvenir grâce à une méthode de réforme du secteur commercial qui permette une meilleur vision stratégique des réformes.

66. En particulier, la plupart des pays africains ont appliqué des politiques d'exportation en accord avec leur avantage comparatif statique en ressources naturelles abondantes et en main-d'oeuvre non qualifiée. Malgré cela, l'Afrique a perdu sa part du commerce mondial en produits de base, en raison essentiellement de pratiques agricoles inefficaces, d'une mauvaise commercialisation, de la faiblesse de ses infrastructures, des guerres civiles et de la concurrence accrue de nouveaux producteurs de produits de base. Il faudrait prendre des mesures d'urgence pour inverser la baisse des exportations traditionnelles de l'Afrique tout en déployant des efforts afin de développer des industries axées sur des ressources à forte valeur ajoutée. Les pays africains doivent être poussés dans cette voie et doivent poursuivre leurs efforts, sur la base de leur avantage comparatif, en recourant à des stratégies d'industrialisation fondées sur une diversification verticale pour passer au conditionnement des produits de base. Une telle stratégie favorises les exportations de produits nécessitant une main-d'oeuvre importante. Au début, les partenariats entre les secteurs privé et public, suivis à moyen terme du transfert total au secteur privé seraient un moyen efficace de lancer ce processus. C'est là un des cas où la participation du secteur public à des opérations de capital-risque peut être la plus productive.

- 67. Toutefois, la combinaison de mesures protectionnistes et de subventions de la part des pays avancés peut constituer un obstacle à cette stratégie. Les droits de douane auxquels font faces les pays africains sont régis par des arrangements conclus dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP) et la Convention de Lomé-ACP (qui doit être renégociée sous peu). A la suite de ces accords, l'Afrique jouit d'un accès préférentiel aux marchés européens, mais elle se heurte encore à des barrières sur les marchés internationaux. Les Etats-Unis, par exemple, n'accordent pas de tarifs préférentiels sur les textiles ni sur les vêtements sur lesquels les pays africains doivent donc s'acquitter de droits de 16.75%. L'UNION EUROPÉENNE, elle, accorde un traitement préférentiel à ces produits africains dans le cadre de la Convention de Lomé, mais ces produits sont soumis à des règles d'origine très strictes. Ces dernières autorisent un accès hors taxe uniquement si 85% de la valeur du produit provient d'un pays bénéficiaire. Cela entraîne un refus de préférences effectives alors qu'elles sont pourtant inscrites dans les textes.
- 68. L'UNION EUROPÉENNE applique des contingents tarifaires aux produits agricoles de l'Afrique sub-saharienne couvert par la Politique agricole commune (PAC). Les contingentements tarifaires limitent le volume des importations auxquelles il est accordé un traitement préférentiel afin qu'une fois qu'un pays a épuisé son contingentement, les préférences qui lui sont octroyées sur les prochaines (marginales) exportations soient nulles. Par ailleurs, on applique aux exportations de produits primaires (agriculture, pêche, etc.) des règles d'origine encore plus strictes que dans le cadre de la Convention de Lomé. Par exemple, 100% des matières utilisées pour l'élaboration et le conditionnement des produits halieutiques doivent provenir des pays ACP.
- 69. Tout en rebâtissant le secteur d'exportation des produits de base, il faut aussi améliorer la compétitivité et la capacité technologique des entreprises industrielles compte tenu du besoin pressant de diversifier les exportations. On notera que Singapour et la Malaisie ont opté pour une industrialisation axée sur l'investissement étranger direct pour augmenter les exportations. Singapour a adopté une stratégie d'industrialisation axée sur les exportations et basée sur l'investissement étranger direct, tout en mettant à niveau sa structure et ses avantages comparatifs industriels en encourageant l'investissement étranger direct dans les industries à forte valeur ajoutée. Singapour a également investi dans l'amélioration de ses capacités techniques afin de satisfaire aux besoins des industries exigeant des qualifications et une technologie avancées (Lall 1994). La Malaisie a également beaucoup compté sur l'investissement étranger direct et a délibérément amélioré et diversifié ses structures industrielles et d'exportation, ce qui a modifié son avantage comparatif. C'est ce qui a donné naissance aux Zones franches industrielles pour l'exportation sur la côte Ouest de la péninsule de Malai-

sie. En Thaïlande, les entrepôts en douane ont profité des mêmes conditions, les produits entrants et sortants étant exonérés d'impôt s'ils étaient destinés à l'exportation.

- 70. On peut justifier d'un protectionnisme temporaire et limité pour certaines industries qui sont en "période d'apprentissage" si ces industries sont sélectionnées sur la base d'avantages comparatifs en évolution. On notera qu'auparavant en ce qui concernait l'Afrique, les mesures protectionnistes n'étaient ni limitées dans le temps ni liées aux performances, et ne pouvaient donc pas aider des industries naissantes à devenir compétitives. On n'avait pas réellement pensé à mettre en place des régimes commerciaux dynamiques qui évolueraient au fur et à mesure de l'industrialisation et du développement économique.
- 71. Une politique de taux de change favorable aux exportations est essentielle si l'Afrique eut exploiter son avantage comparatif car le taux de change peut fournir des incitations cruciales en faveur des exportations. Tous les pays qui ont réussi à exporter des produits manufacturés ont connu une baisse du taux de change réel, ce qui a entraîné une augmentation considérable du prix intérieur relatif des biens exportables et des biens non échangeables. A cet égard, il faudrait éviter le désalignement et l'instabilité du taux de change réel.
- 72. Les pays africains devraient activement chercher à conclure des arrangements commerciaux régionaux car la petite taille de la plupart des économies africaines ne permet pas de réaliser les économies d'échelle nécessaires pour rendre leurs économies compétitives sur les marchés mondiaux. L'intégration régionale donne accès à un plus vaste environnement commercial et d'investissements, encourage les relations en aval et en amont ainsi que l'investissement étranger direct et favorise la diversification des exportations vers les marchés régionaux et mondiaux. La stratégie du régionalisme ouvert est cruciale car met en place de manière inamovible les réformes commerciales favorables au bien-être de la société. C'est important car les initiatives en faveur de l'intégration régionale ont donné des résultats en Afrique, en grande partie à cause d'une mauvaise exécution. En bref, le processus d'intégration en Afrique est essentiel non seulement pour que le continent parvienne à être compétitif sur le plan international, mais aussi en tant que mécanisme de diversification des risques et de réduction des chocs liés à un environnement mondial et à un environnement économique africain incertains en accroissant les revenus des ménages.

Mesures visant à attirer une aide publique au développement accrue

73. Les textes portant sur l'aide à l'Afrique laissent entendre qu'il y a eu deux grands obstacles à une expansion de l'aide dans la région : a) des doutes quant à l'efficacité de l'aide accordée à un certain nombre de pays et b) une lassitude en matière d'aide résultant du sentiment de la part des gouvernements et des pays donateurs que l'Afrique est un puits

sans fond¹². Mais certaines études indiquent que différents types d'aide ont divers degrés d'efficacité, tandis que diverses institutions donatrices peuvent avoir un certain impact dans différents types d'environnement. Les diverses études réalisées et l'expérience semblent indiquer qu'une plus grande spécialisation peut améliorer l'efficacité de l'aide (Carlsson et al. 1998). Cela empêcherait certainement de nombreux donateurs de faire double emploi et faciliterait en une meilleure coordination de l'aide. Une plus grande efficacité résultant d'une spécialisation pourrait également permettre de boucher ce puits sans fond et, par ricochet, justifierait l'accroissement, nécessaire, de l'APD.

74. Le nombre croissant de pays africains mettant des réformes en place rend l'aide encore plus nécessaire. Par ailleurs, le cadre général d'action politique favorable à une meilleure utilisation de l'aide semble prometteur. Malgré l'importance de l'aide, les pays africains devraient procéder à une transition méthodique des niveaux actuels élevés d'APD au financement du développement économique et social. L'aide publique devra avoir un rôle de transition avant que les investissements privés puissent fournir les ressources nécessaires et avant que les investissements publics puissent être entièrement financés aux conditions du marché. CNUCED (2000) estime que l'aide étrangère fournira environ 95% du nouveau financement extérieur requis une fois que le déficit des ressources sera réduit grâce aux échanges commerciaux, le reste provenant des flux de capitaux privés. A la fin de la période de 15 ans, l'allégement de la dette, les réformes du régime actuel d'assistance et le renforcement du cadre d'action politique générale devraient déboucher sur une transition dirigée vers une sélection variée d'APD et de flux de capitaux privés.

75. Pour accroître l'aide, les gouvernements africains et leurs partenaires du développement devraient améliorer l'efficacité de l'aide en donnant une plus grande cohérence aux programmes des donateurs et en les axant davantage sur l'élimination de la pauvreté. De la même manière, les pays bénéficiaires devraient coordonner et gérer les dépenses publiques de manière plus rationnelle. A cette fin, le cadre d'action politique générale devra être renforcé, les institutions qui gèrent l'aide devront agir dans la transparence. A cet égard, les Cadres de stratégie de réduction de la pauvreté offrent des possibilités importantes de mettre en place des programmes globaux qui sont véritablement aux mains des pays concernés et qui ont pour objectifs de réduire la pauvreté au coeur des relations d'assistance qui lient l'Afrique à ses partenaires extérieurs.

_

Voir "Journal of African Economies", vol.8 No4, décembre 1999. Numéro spécial fondé sur des documents demandés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur l'efficacité de l'aide. Ces documents reconnaissent que l'efficacité de l'aide est accrue par l'environnement politique dominant ainsi que par l'environnement institutionnel. Dans un environnement adverse, une augmentation de l'aide est beaucoup moins utile.

76. Il est nécessaire que les partenaires extérieurs de l'Afrique prennent un rôle directif dans des secteurs stratégiques spécifiques. Par exemple, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne devraient s'intéresser davantage au financement de projets régionaux d'infrastructure. Pour 1999, la totalité des emprunts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) aux pays de l'Afrique sub-saharienne a atteint 5 millions de dollars tandis que les crédits accordés par l'Association internationale de développement (IDA) se chiffraient à 2 milliards de dollars. Ces sommes ont été réparties entre 16 secteurs différents, de l'agriculture à l'approvisionnement et à l'assainissement. L'agriculture et les transports ont compté parmi les secteurs qui en ont le plus bénéficié. Cela n'a rien de surprenant compte tenu des problèmes qu'ont la plupart des pays à financer la construction de routes. La justification d'une spécialisation dans des projets régionaux d'infrastructure routes, voies ferrées, ports - tient au fait que cela réduira les coûts des opérations en Afrique en facilitant le commerce transfrontière et en élargissant l'accès au marché pour les biens et les services. Ces initiatives d'intégration régionale favoriseront la transformation des structures économiques de la région.

77. Les institutions d'assistance bilatérale pourraient continuer à orienter une plus grande proportion de l'aide accordée par leur pays vers le secteur social. Plusieurs études (Carlsson et al. 1997) indiquent que l'assistance bilatérale a été en général plus efficace que les intervention des institutions multilatérales. En 1998, l'aide totale des pays du Comité d'aide au développement (CAD) s'est chiffrée à 9,5 milliards de dollars dont 50% environ ont été acheminés vers l'éducation, la santé et la population, d'autres infrastructures sociales et l'infrastructure économique. Le reste a été dirigé vers la production, les activités multisectorielles, l'allégement de la dette, les programmes d'assistance et les secours d'urgence. Grâce à une interaction avec diverses organisations de la société civile, certaines organisations bilatérales ont eu un impact notable dans les interventions du secteur social. Cet impact a varié selon les pays.

Mesures visant à attirer l'investissement étranger direct et d'autres flux de capitaux privés

78. L'investissement étranger direct est la forme principale de courants de capitaux dirigés vers les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire dont les marchés financiers sont insuffisamment développés. Il joue un rôle important en faveur des investissements financés par des capitaux à fonds propres, favorise la propagation des connaissances technologiques, génère une amélioration de la productivité et facilite le transfert des ressources humaines. L'Afrique doit puiser dans les capitaux étrangers privés afin d'accroître la productivité aux niveaux nécessaires pour améliorer durablement le niveau de vie. Bien que l'investissement étranger direct puisse constituer dans l'immédiat les 5%

restants des fonds extérieurs requis, l'objectif est de faire en sorte que les flux de capitaux privés assurent 70% du financement extérieur à moyen terme, et 100% à long terme.

- 79. Les propositions suivantes portent sur certaines des conditions qui devraient être en place dans le secteur bancaire et sur les marchés financiers afin de faciliter l'ouverture de comptes de capitaux. Il faut souligner d'emblée que l'ouverture de comptes de capitaux doit se faire de manière progressive compte tenu des expériences quotidiennes des pays concernés ainsi que de l'expérience des autres. Il faut à tout prix que les pouvoirs publics cherchent à améliorer la supervision et la réglementation de leur secteur bancaire en examinant le bien-fondé de tels instruments ou de leur association, notamment :
 - a) la Garantie des dépôts : vu la situation déjà incertaine des institutions financières africaines, il est important que les systèmes mis en place soient compatibles et n'accroissent pas les risques que prennent les institutions financières, ce qui, par ricochet, provoquerait l'instabilité du secteur financier;
 - b) la Réglementation des actifs : la réglementation des actifs ne devrait pas avoir pour but d'homogénéiser toutes les banques afin qu'elles soient toutes exposées aux mêmes risques car chaque banque offre des possibilités d'investissement différentes (banques rurales par opposition à banques urbaines, par exemple);
 - c) la Réglementation des capitaux : la réglementation des capitaux est un système utile en ce qu'il réduit la répercussion des risques. Quand les mesures d'incitation des banques sont réglementées par des coefficients de trésorerie, cela leur donne la possibilité de poursuivre des activités en matière d'investissement qui leur sont propres avec les risques qui y sont associés (contrairement à la réglementation des actifs susmentionnés). Toutefois la réglementation des capitaux n'a qu'une efficacité limité en matière de contrôle des risques.
 - d) la Réglementation axée sur le marché et à mesures incitatives : cela peut inclure des incitations telles que des indemnités bancaires pour compenser les failles des systèmes réglementaires touchant les capitaux et les avoirs bancaires. La réglementation bancaire peut être plus efficace si elle tient compte des modalités d'indemnité pour évaluer les garanties d'assurance et discipliner les comportements bancaires à risque. La discipline du marché peut être aussi un moyen de réglementer les systèmes bancaires. La discipline fondée sur le jeu du marché pourrait être le résultat de la mondialisation. La disci-

pline du marché mondial contraint les pouvoirs publics à être plus ouverts et plus transparents. Les incidences sur les pouvoirs publiques sont assez claires. Elles encouragent l'entrée de banques étrangères en Afrique en tant que mécanisme de pression et de discipline du marché. Cela est lié aux questions de décentralisation et de privatisation des banques.

- 80. Pour renforcer la capacité des nouveaux marchés financiers à attirer des capitaux privés, il faut prendre des mesures pour aborder les questions suivantes :
 - a) Confiance publique et efficacité de l'information : la confiance publique est favorisée par des pratiques équitables et la stricte application des règles en vigueur. Une magistrature indépendante devrait être à même de faire appliquer la loi et de faire respecter les droits. A cet égard, le rôle du gouvernement est essentiel car il peut garantir la force exécutoire des contrats privés, des procédures comptables et des normes juridiques.
 - b) Réglementation efficace des marchés financiers : l'aspect essentiel de la réglementation des marchés de capitaux, c'est la protection des investisseurs, en particulier des petits participants. Les petits investisseurs doivent bénéficier d'une bonne protection possible grâce à la stricte application des lois et de la réglementation relatives aux titres. Les marchés boursiers africains peuvent harmoniser leurs lois et leurs réglementations afin de les rendre conformes aux normes internationales. La réglementation des pouvoirs publics portant sur le marché des titres devrait plutôt prendre la forme d'une fonction de contrôle d'institutions réglementaires autonomes, telles que les marchés boursiers et les activités de courtage;
 - c) Privatisation fondée sur le jeu des marchés financiers : les marchés financiers peuvent constituer un moyen important de parvenir à la privatisation. De tels programmes contribuent évidemment à la profondeur des marchés boursiers en augmentant le nombre des compagnies cotées en bourse. La privatisation fondée sur le jeu des marchés financiers permet de parvenir à une cotation plus équitable des entreprises et constitue donc un moyen important de dépolitiser le processus de privatisation. En outre, la privatisation effectuée par le biais des marchés financiers locaux permet aux investisseurs locaux d'y prendre part, ce qui mène à un contrôle diversifié des ressources économiques ;
 - d) Régionalisation des marchés financiers : une façon de remédier au manque de solidité et de liquidités des marchés financiers africains serait que les divers pays mettent leure ressources en commun aux fins de la coopération régionale et

du développement des marchés de capitaux. La régionalisation des marchés boursiers africains devrait renforcer la mobilisation des ressources financières nationales et internationale nécessaires au financement d'entreprises régionales, tout en injectant davantage de liquidités sur les marchés. L'exemple des pays francophones mérite d'être pris en considération ;

e) Mise en valeur du capital humain : ces dernières années, les marchés financiers mondiaux sont devenus très complexes du fait des progrès des technologies de l'information. Ils se caractérisent de plus en plus par des titres insolites et complexes, notamment des produits dérivés exigeant de la part des investisseurs anticipent les récentes évolutions survenues en matière de théorie et de pratique financières. Une maind'oeuvre financière bien formée devrait constituer le pivot du développement des marchés de capitaux en Afrique.

Mesures visant à réduire le fardeau de la dette extérieure

- 81. L'Initiative PPTE renforcée prévoit que les pays continueront à emprunter même quand elles bénéficieront d'un allégement de la dette afin de régler leurs autres obligations relatives à leurs objectifs de réduction de la pauvreté. La question principale est de savoir comment faire en sorte que l'allégement de la dette favorise la croissance afin de parvenir à une réduction durable de la pauvreté. Il a été proposé que l'allégement de la dette soit reconnu par les pays créanciers comme le complément d'une nouvelle APD accrue, l'accent étant mis explicitement sur la croissance et la réduction de la pauvreté durables. Il faudrait au plus tôt s'attacher à ce que l'allégement de la dette favorise la croissance économique. A l'heure actuelle, il existe des tensions entre la volonté de mettre rapidement en place un système d'allégement de la dette et le besoin d'élaborer des stratégies globales de réduction de la pauvreté contrôlées par les pays concernés, ce qui est assez à long à préparer.
- 82. Les pouvoirs publics africains devraient envisager d'acheminer les ressources libérées par l'allégement de la dette vers le secteur privé dans le but de créer des emplois. Les futurs emprunts devraient être suivis de près afin d'empêcher que ne se reproduisent les problèmes de surendettement.

Mesures en vue de créer une nouvelle architecture financière qui aborde les problèmes de l'Afrique

83. La crise financière asiatique a éclaté au moment même où un certain nombre de pays africains commençaient à adopter les marchés financiers mondiaux et à devenir des acteurs sérieux dans les portefeuilles des nouveaux marchés des grandes institutions financières. A la suite de cette crise, les flux de capitaux vers l'Afrique ont diminué. Alors que les propositions portant sur une nouvelle architecture financière cher-

chent à minimiser les risques des créanciers et des emprunteurs, ainsi qu'à éviter des crises internationales, elles n'abordent pas nécessairement la question de savoir comment attirer des fonds vers l'Afrique¹³. La plupart des débats internationaux sur une nouvelle architecture financière internationale ont exclu les pays africains¹⁴. L'exclusion des pays africains indique que compte tenu de la part minime de l'Afrique sur le marché mondial, ce continent ne sera pas touché par les grandes crises internationales. C'est là une vision erronée des choses quand l'on constante la baisse des courants de capitaux privés dans la région.

- 84. On ignore au juste comment les problèmes liés à la fragmentation des marchés financiers africains sont prévenus par les initiatives actuelles. On ne sait pas exactement non plus dans quelle mesures les pays africains peuvent veiller à ce que, dans un système réglementé tel qu'il a été adopté par le G-7 en 1999, le pouvoir qu'ont toutes les parties de faire appliquer les règles sera le même. Il est important d'observer que dans les milieux financiers, il n'y a jamais eu de méthode absolue d'éviter une crise financière. L'Afrique devrait bien évidemment chercher à faire mettre en place un système qui s'efforce d'égaliser les chances des courants de capitaux privés tout en protégeant les détenteurs de capitaux contre les risques évitables. La Note examine tout d'abord ce que l'on peut faire pour minimiser les risques compte tenu de l'évolution financière mondiale, puis analyse le rôle possible des institutions financières internationales.
 - a) Recherches financières et mise en commun de l'information : Aryeetey et Senbet (1999) ont suggéré que la perception des risques en Afrique est peut-être plus importante que les risques fondamentaux (par exemple, les très faibles rendements de la capitalisation boursière et la faible cote de solvabilité des pays africains). Cette situation pourrait être attribuée à ce qu'ils appellent "le phénomène de l'afro-contagion" qui fait que tous les pays d'Afrique sont mis dans le même sac. Les auteurs laissent entendre qu'il faudrait renforcer les capacités d'information grâce auxquelles des données plus complètes, plus circonstanciées et plus fiables permettraient de prendre conscience de la diversité du continent africain, et de déterminer la situation financière des institutions privées, des compagnies cotées en bourses et des banques. Dans ce cas, l'actualité et la fiabilité des données financières permettront de

¹³ En réponse aux crises financières mondiales qui ont commencé en Afrique, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales de certains pays ont commandité trois rapports sur le renforcement de l'architecture financière. Ceux-ci portaient premièrement sur l'amélioration de la transparence et des responsabilités, deuxièmement sur le renforcement des systèmes financiers, et troisièmement sur la gestion des crises financières internationales. Ils ont tous été publiés en octobre 1998.
¹⁴ Seule l'Afrique du Sud a été invitée à participer aux réunions du Groupe de travail G-22 qui a établi les rapports sur la nouvelle architecture financière. La Côte d'Ivoire a par la suite été conviée à assister à un séminaire pour examiner les rapports.

faire des estimations fiables des risques liées aux investissements en Afrique ;

- b) Mécanismes de contrôle des risques et des crises : les systèmes financiers africains doivent avoir la capacité de résoudre ou de contrôler efficacement les crises. Le contrôle des crises financières nécessite la prise rapide des mesures suivantes :
 - La restructuration du secteur financier : la fermeture dans les meilleurs délais des banques en faillite ou la restructuration de leurs états financiers est essentiel. Si l'on maintient en vie des banques en faillite, cela ne fait que transférer les pertes privés aux contribuables et retarde le début d'une crise bancaire. En outre, dans une situation de crise, les banques sont tentées de prendre encore plus de risques :
 - La restructuration du secteur entrepreneurial : la restructuration rapide des entreprises en situation d'échec dans le secteur réel est également importante. L'absence dans nombre de pays de code des faillites constitue un problème auquel il faut remédier ;
 - La structure des échéances ou échéancier : il est nécessaire de compenser l'échéance des dettes libellées en devises étrangères par des réserves internationales . Le soudain effondrement des flux de capitaux pourrait être aggravé par une asymétrie des échéances ;
 - Les taxes sur les entrées de capitaux : on a parfois recours à ce type de taxes pour contrôler un raz-de-marée d'entrées de capitaux comme cela a été le cas au Chili. Cette tactique prête cependant à controverse. Même si les taxes peuvent décourager les entrées de capitaux, elles sont incapables d'empêcher les paniques bancaires. Calvo (1998) propose de mettre en place des politiques complémentaires qui encouragent les investissements d'entrées de capitaux dans des actifs à long terme. Il faut noter que les restrictions sur les sorties de capitaux sont encore plus difficile à administrer et surtout, qu'elles découragent les investisseurs en limitant les modalités de retrait.
- 85. En plus des propositions portant sur des réformes des systèmes financiers nationaux, Mistry (1990) a proposé de renforcer les capacités des institutions financières internationales, en particulier les banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAfD), à mener le processus de réforme et de transformation des opérations en bourse. Il propose que les banques régionales de développement élaborent des partenariats coopératifs avec les

grandes bourses afin de renforcer les capacités des bourses locales. Mais dans tout cela, les flux de capitaux vers les petits marchés de l'Afrique ne seront facilités que si l'on reconnaît que "les marchés bancaires et financiers régionaux satisferont...les besoins et les objectifs plus efficacement et de manière plus rentable que les marchés nationaux".

86. Pour ce qui est du rôle des institutions financières internationales, les points suivants ont été soulevés (voir Conseil du développement d'outre-mer 2000) :

- La nécessité d'une plus grande transparence dans le fonctionnement du Fonds monétaire international (FMI) comme cela a déjà été avalisé par les pays du G-7 en octobre 1999, devrait entraîner une plus grande formulation de la part des pays membres de leurs avis sur les politiques du FMI à l'égard des risques pris par les institutions financières et pour ce qui est du sauvetage de ces institutions;
- Le rôle du FMI devrait comprendre le règlement des crises financières par le biais de dispositifs coordonnés au niveau international afin d'éviter la contagion mondiale (par exemple en encourageant l'adoption de procédures de déclaration de faillite qui n'existent pas à l'heure actuelle);
- Il faut élaborer des principes directifs en matière de libéralisation de comptes de capitaux dans les pays africains, en s'intéressant essentiellement à l'ordonnancement de cette libéralisation et des mesures en vue de renforcer le système financier;
- Il faut renforcer la coopération et la collaboration internationales dans le domaine financier. Il est important de définir avec plus de clarté les rôles de la Banque mondiale et du FMI. Le Fonds devrait se limiter à trois tâches : prêter des liquidités à court terme aux pays en crises ; donner des conseils par le biais de la concertation ; et réunir des informations sur les marchés macroéconomiques et financiers. La Banque mondiale devrait s'occuper des questions de transformation structurelle à long terme des économies et des marchés de capitaux ;
- La nouvelle capacité de la Banque mondiale de fournir un filet de sécurité aux populations vulnérables des pays pauvres qui subissent les contrecoups des crises financières devrait être augmenter et son accès devrait être facilitée.

87. Toutefois, on notera que les programmes d'ajustement financés par le FMI ont souvent souffert du manque d'attention accordée à la prévalence de la pauvreté et de la mauvaise programmation des réformes, en particulier la libéralisation prématurée des marchés financiers. Ces politiques ont provoqué des situations difficiles qui auraient pu être

évitées. A cet égard, les pays africains ont apprécié la mise en place du Programme en faveur de la croissance et de la réduction de la pauvreté et de la possibilité offerte aux pays d'élaborer des Cadres de stratégie de réduction de la pauvreté. Cette nouvelle modalité renforce le contrôle qu'ont les pays des programmes de développement, appelle l'attention sur la réduction de la pauvreté et encourage une participation généralisée à la conception et au suivi de ces programmes. Des préoccupations ont cependant été exprimées sur les risques que de nouvelles conditionnalités ne s'attachent aux Cadres de stratégie de réduction de la pauvreté.

Mesures visant à atténuer l'impact de l'épidémie de VIH/sida sur la croissance

- 88. Chacun sait désormais que l'épidémie de VIH/sida aura de graves répercussions sur le taux de croissance économique de l'Afrique et par conséquent sur ses besoins en financement pour le développement. Pour faire face à cette crise, il faudrait, estime-t-on, entre 2 et 10 milliards de dollars par an, mais les niveaux actuels d'aide public au développement (APD) consacré à lutte contre cette épidémie sont malheureusement des plus insuffisants. La magnitude des besoins de financement est illustrée par le fait que la moitié de toutes les victimes du sida se trouve en Afrique orientale et australe où en 1997 le taux de séropositivité parmi les adultes était de 11,4%, et de plus de 25% dans deux pays africains.
- 89. L'épidémie de VIH/sida coûterait à la région 1 à 2% par an de son PNB en raison des changements démographiques résultant d'un taux de mortalité plus élevé. Par exemple, les modifications dans la structure démographique provoqueront un plus grand coefficient de dépendance (un plus grand nombre d'orphelins) et des variations considérables dans la composition par âge et par sexe de la population. D'après le modèle de cycle de vie portant sur l'épargne, ces changements dans la structure démographique auront des incidences appréciables sur les modalités d'épargne des ménages. En conséquence, les investissements pourraient également diminuer au fur et à mesure que l'épargne intérieure baisse et que l'épargne extérieure pourrait décliner à moins qu'une augmentation de l'aide étrangère ne compense la diminution probable de l'investissement étranger direct. L'épargne publique subira sans doute le contrecoup du déficit public (dû à l'accroissement des dépenses de santé, à l'érosion des recettes fiscales et de l'augmentation des coûts de fonds de pension qui y sont associés) et l'épargne privée (autre que celle des ménages) pourrait souffrir de la réduction des profits réalisés par les entreprises en raison de la baisse de productivité des travailleurs.
- 90. La pauvreté et les inégalités vont sans doute se creuser car l'épidémie crée un cercle vicieux en réduisant la croissance économique ce qui entraîne une augmentation de la pauvreté laquelle se traduit par

une accélération de la propagation de l'épidémie de VIH/sida, car les ménages se nourrissant moins et leur santé déclinant sont moins résistants face aux infections opportunistes. Outre le fait qu'elle réduit les revenus et la richesse des ménages touchés par le VIH/sida, l'épidémie va sans doute accroître les inégalités de revenu car la main-d'oeuvre qualifiée deviendra de plus en plus rare.

- 91. Le problème du VIH/sida est immense et il est clair que les pays africains auront besoin d'une aide extérieure considérable pour y faire face. Certains mesures, indiquées ci-après, pourraient accroître les flux de ressources nécessaires pour lutter contre la maladie. Premièrement, les 2 à 10 milliards de dollars par an estimés nécessaires pour remédier à cette crise devraient prendre la forme de subventions et non pas de prêts. L'offre récente faite par les Etats-Unis de prêts annuels de 1 milliard de dollars pour financer l'achat de médicaments contre le sida dans 24 pays de l'Afrique sub-saharienne a été rejetée par l'Afrique du Sud et par la Namibie. D'autres pays dans la région ont exprimé de vives réserves, se demandant s'il était opportun d'encourir de nouvelles dettes aux conditions du marché (7 %) à un moment où beaucoup de pays très endettés dans la région cherchent à obtenir un allégement de la dette. De la même manière, le Malawi a refus le prêt de 40 millions de dollars des Etats-Unis que lui a proposé la Banque mondiale pour ralentir la propagation de la maladie.
- 92. Deuxièmement, il faudrait faciliter l'accès à des médicaments génériques meilleur marché contre le VIH/sida en provenance de l'Inde ou de la Thaïlande. Les brevets pharmaceutiques durent 20 ans à partir de la date de demande brevet et cette situation se traduit souvent par des prix qui sont souvent 10 fois plus élevés que le prix des produits pharmaceutiques génériques. Dans le cadre de l'OMC, les compagnies pharmaceutiques ont pris des mesures énergiques pour faire appliquer leurs droits de brevet dans le monde entier. Toutefois, le droit commercial international fait quelques exceptions. Par exemple, dans le cadre de concessions de licences obligatoire, un gouvernement peut répondre à une situation d'urgence en autorisant l'utilisation d'un brevet critique à l'intérieur du pays, à des termes qui incluent en général le versement de droits au détenteur du brevet et qui peuvent être examinés par l'Organisation mondiale du commerce. Ces mesures permettront d'accroître de manière considérable les flots de ressources nécessaires pour lutter contre la maladie.